

ENSEMBLE pour nos membres et nos *communautés*



PLUS DE GENS. PLUS D'HORIZONS.

RAPPORT ANNUEL 2022

MISSION

Avantis, force coopérative issue du milieu agricole, contribue à l'enrichissement collectif de ses membres et de la communauté.

VISION

Première dans le cœur des familles agricoles membres, Avantis Coopérative est reconnue comme un chef de file au Québec des solutions d'affaires innovantes en agriculture et comme un leader du commerce de détail en région.

VALEURS



ESPRIT DE FAMILLE

Cultiver l'esprit de famille au quotidien



INTÉGRITÉ

Être intègre en toute circonstance



AUDACE

Prendre les devants avec audace



ENGAGEMENT

S'engager dans la satisfaction du client

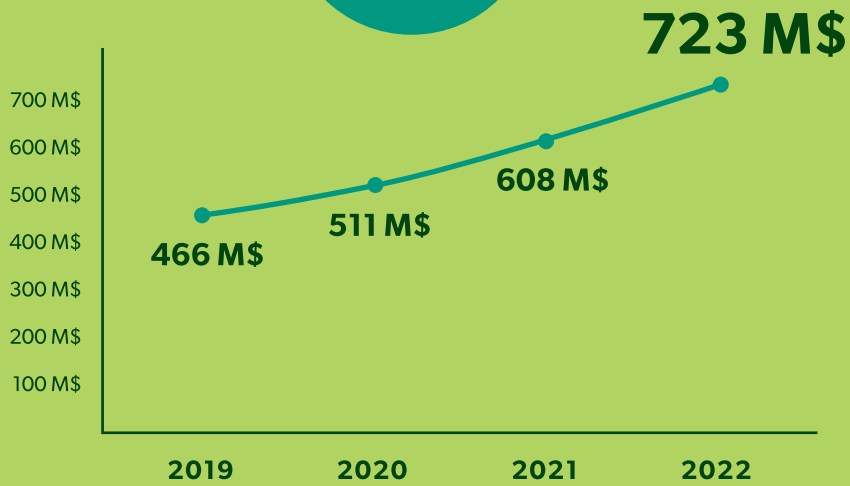
Table des matières

| | |
|--|-----------|
| Faits saillants | 4 |
| Message du président | 6 |
| Conseil d'administration | 11 |
| Rapport de la direction | 12 |
| Comité de direction | 20 |
| Rapport de l'auditeur indépendant..... | 23 |
| Résultats consolidés | 26 |
| Réserve générale consolidée | 27 |
| Bilan consolidé | 28 |
| Flux de trésorerie consolidés | 30 |
| Notes complémentaires..... | 32 |
| Vie coopérative | 56 |
| Rétrospective financière..... | 59 |
| Carte des établissements | 60 |
| Notes | 62 |

Faits saillants



VENTES



EXCÉDENT D'EXERCICE
10 M\$



BAIIA COMPTABLE
23 M\$



AVOIR DES MEMBRES
209 M\$



DONS ET COMMANDITES
198 878\$



BOURSES À LA RELÈVE
AGRICOLE
161 005\$



ÉTABLISSEMENTS
110



COÉQUIPIERS
1 416



MEMBRES
15 659



Monica Goulet, Ferme ViGo, Saint-Onésime-d'Ixworth.

FRÉDÉRIC MARTINEAU

Message du président



La quatrième année d'Avantis Coopérative a été l'occasion, encore une fois, de démontrer toute sa solidité et sa pertinence. Le redressement des premières années continue de porter fruit et la profondeur des équipes en place et leur expertise permet d'affronter les différents vents de face rencontrés en cours d'année. Nous pouvons être fiers de l'année 2021-2022, la confiance des membres et clients est demeurée au rendez-vous malgré la situation socio-économique parfois difficile, comme en fait foi la hausse des ventes dans la plupart de nos secteurs d'activité.

La diversité de nos secteurs d'activité aura été salutaire pour nous permettre de remplir notre mission de contribuer à l'enrichissement collectif de nos membres et de nos communautés. En effet, le marché de la construction et de la rénovation est demeuré vigoureux toute l'année et les équipes ont su s'adapter rapidement aux fluctuations des prix en cours d'année, ce qui aura permis de contrecarrer l'année plus difficile vécue dans le secteur agricole, malmené par la production porcine et d'autres facteurs hors de son contrôle.

Encore cette année, les marchés ont été secoués par plusieurs éléments externes qui ont exigé une bonne dose d'adaptation à nos équipes pour continuer de bien servir nos membres et clients. L'industrie agricole a été particulièrement malmenée cette année, et plus directement l'industrie porcine, laquelle traverse l'une des pires crises des dernières décennies, provoquée par la tempête parfaite vécue par la filière. L'année a débuté et les impacts de la pandémie, de la grève à l'abattoir de Vallée-Jonction et des porcs en attente de l'année précédente se faisaient encore sentir lorsque la Régie des marchés agricoles et agroalimentaires du Québec a autorisé la réduction de 12 % des achats de porcs au Québec par Olymel. Une décision qui a été suivie au printemps 2022 d'une entente entre Les Éleveurs de porcs du Québec et les transformateurs pour une réduction de prix de 40 \$/100 kg assortie de certaines conditions incluant aucune diminution des porcs abattus. Ces éléments combinés aux prix très élevés des aliments font en sorte que tous les maillons de la filière n'arrivent pas à dégager une rentabilité. Avantis, par ses rôles de coopérative de producteurs, de producteur de porcs via le Regroupement porcine Avantis Olymel (RPAO) et de propriétaire/membre de

Sollio Groupe Coopératif et indirectement d'Olymel doit défendre les solutions qui permettent de maintenir l'équilibre entre ces trois composantes et c'est la raison pour laquelle nous avons maintenu, tout au long de l'année, le dialogue entre nos producteurs de porcs, via nos ambassadeurs, et le réseau.

Rappelons également que l'imposition par le gouvernement canadien de la taxe de 35 % sur les fertilisants, en guise de représailles à la Russie pour la guerre déclarée à l'Ukraine, a eu des répercussions sur l'industrie qui a dû la payer pour être en mesure d'approvisionner les producteurs agricoles pour la saison 2022, ce qui a entraîné une hausse importante des coûts à absorber pour le secteur végétal.

D'ailleurs, l'inflation des coûts est venue s'ajouter à des défis d'approvisionnement vécus dans tous nos secteurs d'activité et particulièrement en machinerie agricole.

« **NOS ÉQUIPES ONT DÛ FAIRE
PREUVE D'IMAGINATION
ET D'AUDACE POUR
CONTINUER À BIEN SERVIR
LA CLIENTÈLE DANS
LES CIRCONSTANCES.** »

Il faut ajouter à cela le manque chronique de main-d'œuvre, particulièrement de techniciens en machinerie pour entretenir et réparer les machines. Le début d'année ayant été marqué par la pandémie, l'engagement de nos équipes a été remarquable pour limiter les bris de service dans nos établissements dus à la COVID-19.

Nous sommes parfaitement conscients que le manque de main-d'œuvre et les difficultés d'approvisionnement, conjugués à l'inflation qui met les marges sous pression sur les fermes, peuvent mettre la patience de la clientèle à rude épreuve. Nous tenons à remercier nos membres et clients de leur confiance tout au long de l'année, même dans les périodes plus difficiles.

Notre résilience, bien qu'elle fasse partie intégrante du métier d'agriculteur, est éprouvée ces dernières années et ce n'est pas terminé. Notre solidarité légendaire doit demeurer, surtout en cette période où les marchés nous secouent et secouent votre coopérative.

Les enjeux auxquels nous sommes confrontés, dont le manque de main-d'œuvre qui représente un enjeu majeur autant pour nous que pour l'ensemble de l'industrie et du Québec, nous ont obligés à consolider nos centres de rénovation de la région de Montmagny tout en y investissant pour améliorer notre offre de service. Afin de nous adapter, de nouvelles initiatives sont mises en place pour recruter de la main-d'œuvre, comme la première mission de recrutement réussie en Tunisie et au Maroc pour les centres de machinerie et les meuneries.

Notre principal levier pour soutenir nos membres et nos communautés demeure de rester à l'écoute et de faire preuve de bienveillance. C'est ce que nous avons fait avec la mise en place de notre première campagne philanthropique Coopère-Don, au bénéfice des travailleurs de rang régionaux, des établissements de santé et des maisons de la famille.

Partenariat régional et réseau

Après une deuxième année mouvementée pour le secteur agricole, le partenariat régional prend tout son sens. En cours d'année, les actifs de La Coop Alliance ont été inclus dans la co-entreprise Sollio & Avantis au même titre que ceux d'Avantis au moment de la création du partenariat. Une année plus difficile mais marquée par une relation étroite avec notre partenaire Sollio Agriculture dans la co-entreprise et Olymel dans RPAO, notre regroupement porcin, nous a permis d'avoir une oreille attentive au sujet des préoccupations des producteurs agricoles et des membres de la coopérative. Nous devons trouver des solutions ensemble pour réussir.

Les producteurs agricoles se sont constamment adaptés au changement et continueront de le faire, tout comme leur coopérative et l'ensemble du réseau. Sollio Groupe Coopératif a célébré ses 100 ans en 2022, en traversant une année difficile financièrement. Ce n'est pas la première crise que le réseau traverse et ce ne sera pas la dernière. Nous avons confiance que le plan prévu par Sollio et Olymel pour redresser la situation va porter fruit. Laissons-leur le temps nécessaire pour le réaliser.



Israel Ward-McNally, vice-président détail, Samuel Pelletier, directeur des opérations, Frédéric Martineau, président, Michel Delisle, chef de la direction, Marc Laurin, maire de la Ville de Montmagny et Dany Boucher, directeur du BMR de Montmagny.



Nos bâtisseurs présents lors de l'inauguration de la murale tenue le 8 décembre 2022 au siège social à Sainte-Marie.

Un chantier important a bien progressé dans l'année, soit notre plan stratégique *Horizons 2026*. Il a été pris en charge avec enthousiasme et rigueur par les gestionnaires et tous les secteurs ont avancé leur plan d'action comme prévu. Nous les en félicitons. Nous avons bon espoir d'atteindre les cibles que nous nous étions fixées en termes de croissance et de rentabilité financière. Rappelons que nos priorités sont de renouveler notre proximité avec les membres, rehausser notre expérience client, se doter d'une marque employeur inspirante basée sur notre esprit de famille et revoir nos processus en profondeur.

Nous entamons notre 5^e année avec la fierté d'avoir mis sur pied une coopérative solide, un pilier sur lequel les membres et les 1 400 coéquipiers peuvent compter. Il aura fallu beaucoup d'audace aux bâtisseurs des six coopératives qui ont fusionné pour se doter de la plus grande coopérative du réseau et ainsi assurer la pérennité des services dans nos régions. Nous avons tenu à souligner et remercier les administrateurs et les directeurs généraux des six coopératives à l'origine de la naissance d'Avantis Coopérative. Le mur des bâtisseurs à Sainte-Marie, inauguré en décembre dernier au siège social, leur rend fièrement hommage.

Si nous pouvons entamer cette 5^e année avec fierté, c'est également grâce à nos membres qui soutiennent leur coopérative tous les jours. Votre confiance est essentielle, vous êtes le fondement même de notre modèle d'affaires.

En terminant, je tiens à remercier mes collègues du conseil d'administration pour leur confiance. La richesse et la profondeur de nos échanges n'a d'égal que votre grande volonté à tous de bien représenter nos membres avec solidarité et engagement.

Je souhaite remercier plus particulièrement M. Jean-François Pelletier qui a mis fin à une longue et talentueuse carrière d'administrateur au sein de sa coopérative et de notre fédération. Tu es un coopérateur exemplaire et ton souci constant de la satisfaction des membres et du bien-être des employés est digne de mention. J'aimerais également remercier Mme Justine Marquis pour les deux années qu'elle a consacrées au conseil d'administration d'Avantis. Nous sommes très heureux de pouvoir vous compter parmi les ambassadeurs de la coopérative, vous demeurez donc une référence pour les membres de vos régions.

Je remercie également notre chef de la direction, M. Michel Delisle, l'équipe de direction et les 1 400 coéquipiers d'Avantis qui ont à cœur la réussite de la coopérative et la satisfaction de nos membres et clients dans le respect de nos valeurs.

Merci également à nos partenaires d'affaires, Sollio Groupe Coopératif, les coopératives du réseau, New Holland, Filgo-Sonic et nos partenaires financiers pour votre accompagnement dans notre réussite.

Merci à vous tous!

Frédéric Martineau
Président

Conseil d'administration



FRÉDÉRIC MARTINEAU
Président | Secteur Ouest
Membre du comité de vie coopérative



RENÉ LAPIÈRE
1^{er} vice-président | Secteur Sud
Membre du comité d'audit
Membre du comité de vie coopérative



OLIVIER CORRIVEAU
2^e vice-président
Secteur Centre-Est



GUILLAUME SYLVAIN
Membre du comité exécutif
Secteur Centre-Est | Membre du comité
RH, gouvernance et éthique



KÉVEN MERCIER
Membre du comité exécutif
Secteur Centre-Est
Membre du comité d'audit



SIMON BEAULIEU
Secteur Est
Membre du comité de vie coopérative



MATHIEU COUTURE
Secteur Sud



STÉPHANE DUFOUR
Secteur Nord
Membre du comité RH,
gouvernance et éthique



RICHARD FERLAND
Secteur Centre-Ouest



MARCO GAGNÉ
Secteur Ouest | Membre du comité d'audit
Membre du comité de vie coopérative



SOPHIE GENDRON
Secteur Est | Membre du comité RH,
gouvernance et éthique



DOMINIQUE LAROSE
Secteur Centre-Ouest | Membre du
comité RH, gouvernance et éthique



DENIS LÉVESQUE
Secteur Est



GAÉTAN POTVIN
Secteur Ouest



PATRICK SOUCY
Secteur Centre-Ouest



ÉRIC BÉLANGER
Observateur | Secteur Sud
Membre du comité de vie coopérative



GILLES GAUTHIER
Observateur | Secteur Nord



FRÉDÉRIC LEHOULLIER
Observateur | Secteur Centre-Ouest |
Membre du comité d'audit

MICHEL DELISLE

Rapport de la direction



C'est un plaisir de vous présenter les résultats du quatrième exercice d'Avantis Coopérative. Avec la fusion de La Coop Alliance, l'inflation et des parts de marché en amélioration dans presque tous les secteurs, les ventes atteignent 723 millions de dollars pour une hausse de 115 millions par rapport à l'an dernier. L'excédent d'exercice est de 10,2 millions comparativement à 26,3 millions l'année précédente.

Ces résultats sont très satisfaisants dans un contexte où le secteur agricole, et spécialement la production porcine, a été fortement mis sous pression avec des pertes importantes dans nos élevages porcins. En effet, cet excédent, au-delà des prévisions de l'année, est le fruit d'une excellente année dans le secteur détail, d'une très bonne année en machinerie et de résultats extrêmement difficiles dans le secteur agricole affecté principalement par les résultats de notre filiale RPAO.

Ces résultats sont en ligne avec l'un des objectifs de la création d'Avantis, soit d'avoir une coopérative autonome et indépendante de la ristourne de Sollio Groupe Coopératif. Avec un contexte justement très difficile pour notre fédération et dans une année où toute la filière porcine traverse une crise sans précédent, nous sommes malgré tout très heureux des résultats.

Ces excédents opérationnels de l'année et des deux précédentes mènent aux trois meilleures années à vie pour l'ensemble des six coopératives qui composent Avantis. Cela témoigne de la clairvoyance des décisions prises par vous, les membres, pour créer cette belle coopérative.

L'année 2022 se caractérise surtout par l'intégration d'une sixième coopérative, La Coop Alliance et ses 180 coéquipiers qui se sont ajoutés à la grande famille Avantis. La fusion a été une réussite et il faut souligner la belle collaboration qu'il y a eu avec les membres, l'ensemble de la clientèle et tout le personnel.

Cette année se démarque aussi par le dépôt du plan stratégique et la première année de déploiement. S'appuyant sur sept orientations stratégiques, ce plan nous guide à rehausser la barre autant dans l'expérience client que dans l'expérience employé et nos processus d'affaires. L'un des objectifs derrière ce plan est d'avoir une coopérative plus équilibrée dans son portefeuille

d'affaires et performante dans chacun de nos métiers. En ce sens, l'année 2022 aura été un pas dans la bonne direction avec une diversité salubre permettant de créer de la richesse pour vous, les membres, malgré un contexte agricole difficile.

RÉSULTATS CONSOLIDÉS

Aux résultats consolidés, les ventes ont atteint 723 millions de dollars pour une progression de plus de 200 millions en deux ans. Cette hausse s'explique par l'augmentation des volumes dans l'ensemble des secteurs, l'inflation du prix des grains, des aliments, des fertilisants et du bois ainsi que l'ajout des ventes de La Coop Alliance.

« **BIEN QUE L'INFLATION SOIT VÉCUE PAR TOUTES LES ENTREPRISES, NOUS SOMMES EXTRÊMEMENT FIERS DES GAINS DE PARTS DE MARCHÉ RÉALISÉS DANS L'ENSEMBLE DE NOS MÉTIERS, LESQUELS VIENNENT PROPULSER CETTE CROISSANCE.** »

L'excédent brut est de 99 millions comparativement à 78 millions en 2021. La croissance des ventes dans l'ensemble de nos métiers et les excellentes marges dans le secteur détail expliquent cette progression. Les frais d'exploitation incluant les frais de distribution, de vente et d'administration sont en hausse de 18 millions. L'ajout des activités liées à la fusion et la croissance des ventes expliquent cette augmentation.



Yvan Rosa, directeur des ventes ruminant et végétal Sollio & Avantis Agriculture coopérative.



Samantha Bergeron, Ferme Maternière inc., Saint-Hilarion.

Les frais financiers nets sont en hausse de 1,5 million par rapport à l'an dernier. Ce résultat s'explique par une plus-value moindre de notre swap d'intérêt et par des revenus d'intérêt supérieurs liés à des avances faites à notre fédération.

L'excédent d'exploitation incluant la quote-part du résultat net des satellites et des partenariats atteint 9,8 millions, soit une baisse de 3,9 millions par rapport à l'an dernier. La hausse des résultats des secteurs détail et machinerie combinée à une baisse des résultats agricoles explique cet écart.

Les autres résultats et les activités abandonnées s'élèvent à 0,4 million, une baisse de 12,2 millions par rapport à l'année précédente. À noter que l'an dernier, il y avait eu une ristourne de Sollio Groupe Coopératif, un dividende de la filière porcine et des gains relativement à la vente de deux centres de rénovation et de différents actifs liés au partenariat agricole Sollio & Avantis.

Les liquidités générées « BAIIA » ont atteint 23 millions comparativement à 38 millions l'an dernier tandis que celles générées uniquement par nos opérations excluant les autres résultats sont demeurées stables à 20 millions. Finalement, Avantis Coopérative présente un excédent d'exercice de 10 millions contre 26 millions l'an dernier. Ces très bons résultats, au-delà de nos prévisions en début d'année, s'appuient sur une diversité et une solidité fort intéressantes.

RÉSULTATS SECTORIELS

Les données incluent les ventes internes et excluent les frais corporatifs et financiers.

Division agricole

Les ventes de la division agricole ont progressé de 50 millions de dollars pour atteindre 410 millions. La hausse provient principalement de l'inflation dans le prix des grains, des aliments et des fertilisants ainsi que de l'ajout des volumes de La Coop Alliance.

L'excédent d'exploitation incluant la quote-part du résultat net des satellites et des partenariats est de 3,9 millions, soit une détérioration de 8,2 millions par rapport à l'an dernier. Les résultats extrêmement difficiles de notre filière RPAO 2.0 et des reculs pour la commercialisation des aliments et les élevages avicoles expliquent les principaux écarts. En contrepartie, le secteur végétal a bien performé avec une hausse des volumes dans presque toutes les catégories de produits. Aux résultats nets, avec l'absence de ristourne de Sollio Groupe Coopératif et de dividende de la filière porcine ainsi qu'une réduction des gains de disposition liés à la vente d'actifs, l'excédent net de la division est en recul important par rapport à l'an dernier.

L'absence de rentabilité dans la filière porcine nous touche sur différents aspects. D'abord, elle affecte directement nos membres mettant une pression sur les marges et amenant malheureusement, dans quelques cas, des abandons ou des baisses de production. Deuxièmement, comme producteur de porcs, les coupures de prix sont venues directement affecter nos résultats, sans parler de tous les impacts que les porcs en attente ont engendrés dans les premiers mois de notre exercice. Finalement, comme coopérative affiliée à Sollio Groupe Coopératif, propriétaire d'Olymel, c'est une crise historique que nous traversons tous avec des conditions de marché extrêmement défavorables pour l'ensemble de la filière porcine.

Cette filière porcine comme le reste des productions animales a vécu également les conséquences d'un prix des grains historiquement haut. Pour l'avicole, compte tenu de la montée rapide des prix et du décalage pour le réajustement des conditions de marché, l'année 2022 aura été plus difficile pour les élevages. Il y a cependant une bonne nouvelle, avec une stabilité dans le prix des aliments, la rentabilité historique semble de retour pour ce secteur depuis quelques mois.

Pour le ruminant, bien que les aliments ne soient pas le premier poste de dépenses des clients, l'inflation du coût de production à la ferme a mis une pression importante sur la rentabilité. La performance technico-économique devient donc encore plus essentielle dans un tel contexte, et en ce sens, nous sommes très fiers que la majorité des producteurs laitiers du territoire choisissent l'offre Sollio & Avantis pour les accompagner. En effet, au cours de la dernière année, des gains de parts de marché se sont poursuivis, plaçant notre offre comme bonne première dans le territoire. Une offre complète misant sur l'expertise de nos ressources humaines et sur de bons produits se démarque comme en témoignent les excellentes performances laitières du territoire.

Pour le végétal, le fait saillant a évidemment été la taxe sur les fertilisants, mais également les défis d'approvisionnement. Dans tout ce débat, notre premier objectif a toujours été d'avoir la marchandise pour desservir nos clients, et en ce sens, nous pouvons dire mission accomplie. Cet engagement et notre offre globale semblent avoir répondu aux attentes puisque les clients sont au rendez-vous avec des achats en hausse dans les engrais granulaires, les semences, les produits de phytoprotection et les travaux à forfait. Pour le dossier du tarif douanier sur les fertilisants, bien que ce soit un dossier polarisant et sensible, nous sommes

d'avis que la transparence et l'équité sont de mise dans ce genre d'enjeu. Les efforts collectifs ont porté fruit puisque le gouvernement a finalement ouvert la porte à revoir sa position.

« **MERCI À VOUS,
LES CLIENTS, POUR
VOTRE COMPRÉHENSION
FACE À CETTE SITUATION
ET MERCI À NOTRE FORCE
DE VENTE POUR
L'IMMENSE DÉFI DE
VULGARISATION.** »

Dans le secteur des grains, l'année a été excellente pour nos producteurs de grandes cultures avec de bons rendements et des prix records. Le volume entré dans nos cinq centres de grains est en hausse et la rentabilité a été au rendez-vous bien que le tout soit en deçà des très bons résultats de l'an dernier. À souligner, au cours de la dernière année, l'automatisation des documents remis aux producteurs rapidement à la suite d'une livraison dans nos centres de grains est très appréciée.

Du côté des outils pour la ferme intelligente, la proximité de nos équipes agronomiques et de celle de la machinerie a fait progresser encore ce volet cette année. La collaboration et la recherche de solutions à la fine pointe nous permettent de demeurer un chef de file à ce niveau dans notre offre agricole. De nouvelles fonctionnalités continuent d'être explorées pour permettre aux producteurs agricoles d'optimiser leurs performances.

Pour nos événements comme le parcours estival, la soirée performance laitière et le Rendez-vous Sollio & Avantis, ils étaient de retour cette année. Avec une participation record de 450 personnes pour le Rendez-vous, force est de constater que ces événements répondent à vos attentes et le tout s'inscrit également dans notre objectif de rester proche de vous, les membres.

Division machinerie

Les ventes consolidées de la division machinerie, incluant nos filiales, sont en hausse pour atteindre 131 millions de dollars. Cette augmentation s'explique par une croissance dans l'ensemble de nos 10 centres de machinerie, des gains de parts de marché et l'inflation du prix des unités.

L'excédent d'exploitation est de 6 millions, une amélioration de 2,6 millions par rapport à l'an dernier. Cette amélioration est directement attribuable aux huit établissements présents dans le territoire des membres d'Avantis. Pour notre filiale J.-René Lafond inc., elle a réussi à dépasser le sommet historique de l'an dernier, tandis que les résultats ont été difficiles pour notre succursale d'Alma.

Parmi les faits saillants, il faut souligner la nouvelle équipe de gestion du secteur et l'excellent redressement dans nos huit centres de machinerie Avantis. Dans un contexte où les approvisionnements sont limités et dans un marché où les ventes de l'industrie ont été stables tout au long de l'année, il faut mentionner les efforts de l'équipe de vente pour gagner des parts de marché dans les produits New Holland et les autres bannières. Par ailleurs, les ventes de pièces et de temps ont été supérieures à l'an dernier et le bon contrôle des marges et des dépenses aura permis au secteur d'atteindre ces bons résultats.

Cet excédent est d'autant plus satisfaisant considérant les nombreux postes vacants pour répondre à la demande. L'arrivée de travailleurs étrangers en 2023 et 2024 sera un tournant pour ce secteur. Néanmoins, nous devons continuer de miser sur notre marque employeur pour attirer et garder nos talents chez Avantis. Finalement, à noter que ces résultats incluent une somme importante pour la réhabilitation environnementale du site de Saint-Vallier.

Division détail

Les ventes de la division sont en hausse de 47 millions de dollars pour s'établir à 177 millions. L'ajout de La Coop Alliance, les gains de parts de marché avec les entrepreneurs et l'inflation expliquent cette croissance.

Le résultat de ce secteur d'affaires a poursuivi sur la lancée de l'an dernier pour atteindre un excédent d'exploitation de 10,6 millions comparativement à 6 millions l'an dernier. La hausse des ventes et des marges, favorables dans un contexte de volatilité pour le prix des commodités, explique cette performance. En effet, le marché de la construction et de la rénovation a été très dynamique au cours de la dernière année et les entrepreneurs sont de plus en plus nombreux à choisir l'équipe de nos BMR Avantis comme partenaire d'affaires. À noter également qu'au moment où le prix des commodités s'est mis à descendre de façon importante, nos inventaires étaient très bas, ce qui nous a permis de préserver les gains réalisés tout au long de l'année comparativement à l'an dernier.



J. René Lafond inc., Mirabel

L'équipe de vente centralisée mise en place depuis les débuts d'Avantis s'est à nouveau démarquée. Dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre, avoir une équipe centralisée en mesure d'appuyer directement nos entrepreneurs et de soutenir nos 27 centres de rénovation pour les soumissions crée de l'agilité fortement appréciée par nos clients et nos magasins.

Par ailleurs, avec de tels résultats, nous avons poursuivi nos travaux de maintien des actifs et avons investi dans l'ajout d'étiquettes électroniques pour sept autres centres de rénovation. Également, au cours de l'automne, nous avons annoncé un investissement de 5 millions pour des travaux majeurs à notre centre de rénovation de Montmagny, un projet comprenant la consolidation de deux autres succursales dans cette région. L'ensemble de ces travaux s'inscrit très bien dans notre plan stratégique ayant pour objectif premier de faire mieux avec ce que nous avons pour améliorer l'expérience client et employé.

Pour le secteur alimentation et énergie, bien que les ventes aient été en forte croissance avec l'ajout de deux nouvelles succursales au cours de l'année précédente et la progression continue des volumes du site de Saint-Pascal, les résultats sont légèrement inférieurs à l'an dernier. La hausse de l'ensemble des coûts dont les frais de carte de crédit et la rotation de la main-d'œuvre expliquent ce recul.



William St-Pierre, chauffeur expert-essayeur de lait



Christopher Cloutier, directeur adjoint, BMR Sainte-Marie

Autres centres de profit

Pour ce qui est du transport du lait, les volumes sont en constante évolution depuis 2019. Les résultats du secteur sont en progression par rapport à l'an dernier ainsi que pour notre co-entreprise de transport Transpro BSL. Pour IEL Technologie agricole, la deuxième année complète a répondu à nos attentes.

Le secteur de la construction et de la rénovation agricole au Québec est légèrement au ralenti, mais nous avons réussi à gagner des parts de marché dans le secteur porcin et dans le secteur laitier, et à augmenter nos ventes hors Québec.

De plus, au cours de l'année, nous sommes très fiers d'avoir réussi à conclure des ententes avec des fournisseurs stratégiques afin d'offrir à nos clients avicoles une offre complète d'équipements.

SITUATION FINANCIÈRE

Avec ces résultats et malgré le contexte inflationniste, le bilan de votre coopérative est en excellente position. Pour un actif total de 426 millions de dollars, l'avoir de votre coopérative est de 209 millions, ce qui représente un ratio d'avoir de 49 %. Cette progression d'avoir de 19 millions inclut les bons résultats de l'année et l'apport provenant de la fusion de La Coop Alliance. La principale progression des actifs provient des inventaires avec une hausse de 30 millions. L'ajout des inventaires liés à la fusion, la croissance de l'achalandage de la clientèle et l'inflation dans tous les secteurs expliquent cette hausse. En contrepartie, les avances à des satellites et des partenariats ainsi que les comptes clients et autres créances sont en diminution, procurant un actif à court terme totalisant 202 millions, pour un montant équivalent à l'an dernier.

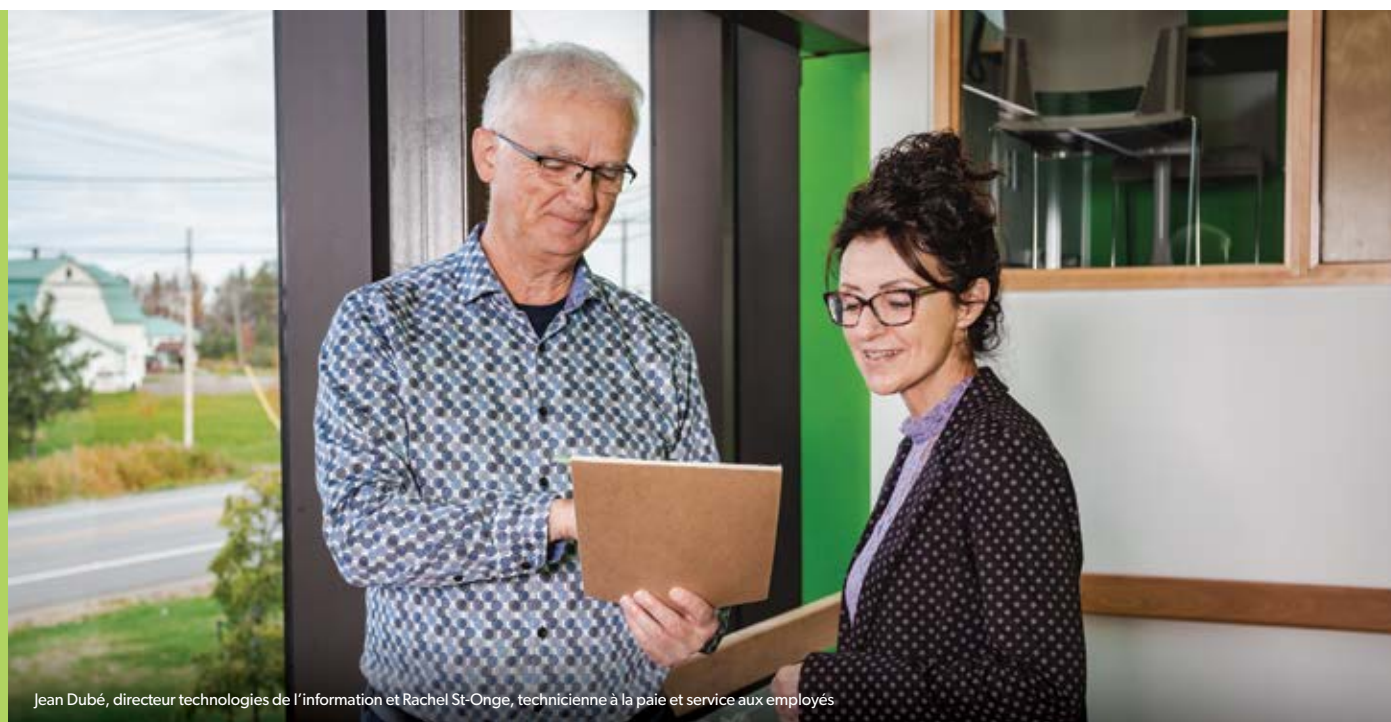
Pour les différents ratios, ils sont en contrôle et en amélioration avec un fonds de roulement de 1,47 et un ratio de dette sur avoir net ajusté de 1,24. En contrepartie, le ratio de couverture des charges fixes est défavorable pour l'exercice. À noter qu'en cours d'année et d'un commun accord avec les créanciers, différentes stratégies de remboursement de nos dettes à long terme ont été déployées, affectant négativement ce ratio.

Pour les actifs à long terme, la hausse provient principalement d'un dépôt fait chez Sollio Groupe Coopératif pour une transaction éventuelle et pour des immobilisations provenant de l'arrivée de La Coop Alliance. Aux résultats consolidés, les actifs à long terme sont en progression pour atteindre 223 millions.

RESSOURCES HUMAINES

Ce travail est le fruit de la grande famille Avantis composée de 1 416 coéquipiers au 31 octobre dernier. Dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre, de défis d'approvisionnement et de détresse psychologique malheureusement présente après cette pandémie auquel s'ajoute le contexte économique inflationniste, je tiens personnellement à remercier chaque coéquipier pour son engagement à bien servir nos clients. Cette empreinte de confiance que vous laissez, cette relation de partenaire à long terme que vous bâtissez avec vos clients se traduit par des gains de parts de marché et par la croissance que nous observons. Être le premier dans le cœur de nos familles agricoles membres est notre vision et tous ensemble, nous y arriverons.

Les sondages de satisfaction client témoignent aussi des progrès sur l'appréciation du service par la clientèle. Il reste encore bien du travail, mais c'est dans cet esprit que les chantiers comme la marque employeur et l'expérience client ont été lancés au cours de l'année, deux projets indissociables. En effet, tout commence par nos coéquipiers et c'est pourquoi nous avons entrepris différentes initiatives pour revoir notre expérience candidat, l'expérience employé, les processus d'accueil et d'intégration et le développement et la formation de nos gestionnaires. L'ensemble de ces mesures s'inscrit dans notre désir d'être un employeur de choix et nos indicateurs en ce sens progressent. Notre esprit de famille, l'une de nos quatre valeurs, constitue avec justesse la fondation sur laquelle repose ces initiatives pour présenter qui nous sommes et attirer les talents.



Jean Dubé, directeur technologies de l'information et Rachel St-Onge, technicienne à la paie et service aux employés

Avec le contexte démographique défavorable pour les employeurs pour encore plusieurs années, il faudra accentuer nos efforts pour augmenter l'arrivée de travailleurs étrangers. Après des expériences pleinement satisfaisantes avec une quarantaine de travailleurs dans nos élevages avicoles et porcins, vous verrez prochainement des travailleurs étrangers dans l'ensemble de nos secteurs. Nous sommes, entre autres, très fiers de notre mission en Tunisie et au Maroc qui permettra à terme de pourvoir une vingtaine de postes comme mécaniciens pour nos centres de machinerie et opérateurs de meunerie.

La santé et sécurité est aussi une grande priorité pour l'organisation avec une centaine d'établissements audités dans l'année et une amélioration globale des résultats d'audit dans l'ensemble des secteurs. Malheureusement, un tragique accident est arrivé en septembre dernier entraînant la perte de l'un de nos coéquipiers. Un accident de trop qui nous rappelle que les risques sont bien présents et parfois à côté de nous. En lien également avec le bien-être et la santé de nos employés, nous avons déployé au cours de l'année un nouveau programme d'aide pour les membres de notre personnel et leur famille comprenant une offre complète de consultation en télé-médecine.

CONCLUSION

En conclusion, la quatrième année d'Avantis aura été un exercice financier à la hauteur des attentes malgré les défis du secteur agricole et spécialement de cette crise historique en production porcine.

« LA DIVERSITÉ ET LA SOLIDITÉ D'AVANTIS AURONT ÉTÉ BÉNÉFIQUES ET TOUS LES EFFORTS D'OPTIMISATION ENTREPRIS DEPUIS LES DÉBUTS DE LA COOPÉRATIVE DONNENT DES RÉSULTATS CONCRETS. »

Cette diversité et cette masse critique dans chacun de nos métiers permettent également d'explorer de nouvelles façons de faire, créatrices de valeur. Des équipes d'approvisionnement centralisées, un bureau central de vente dans les centres de rénovation, une mission de recrutement à l'étranger ou des ressources spécialisées pour le marketing RH sont de beaux exemples de fonction ou mandat devenus indispensables pour notre

organisation. Avantis s'adapte et fait preuve d'audace afin de prendre les devants dans chacun de ses métiers, un leitmotiv aligné avec les orientations de notre plan stratégique.

Cette première année de mise en route de notre plan *Horizons 2026* a répondu aux attentes. Comme je l'exprime à l'occasion, le succès n'est pas dans le plan déposé, mais dans son exécution. En ce sens, soyez rassurés, les travaux cheminent bien et nous sommes tous fortement engagés pour livrer le plan.

Pour une exécution à la hauteur, ça prend une équipe solide, et en ce sens, je suis très fier de celle qui m'accompagne. Un merci sincère à chacun de mes collègues de l'équipe de direction, c'est un plaisir de travailler avec vous. Je connais les efforts déployés au quotidien pour assurer le succès d'Avantis et cet engagement hors pair mérite d'être souligné. Votre sens des responsabilités et votre désir de rehausser la barre sont remarquables.

À nos partenaires Sollio Groupe Coopératif, Sollio Agriculture, BMR et Olymel, je tiens à vous remercier pour notre collaboration tout au long de l'année et pour votre confiance envers notre équipe et toute la coopérative. Un merci également à tous nos autres partenaires tellement essentiels au succès d'une grande organisation comme Avantis.

Un grand merci également à notre nouveau président, M. Frédéric Martineau, un président humain, visionnaire et inspirant avec qui il est agréable et stimulant de collaborer.

Merci à tout le conseil d'administration pour votre implication et votre engagement à faire d'Avantis la belle coopérative que nous sommes. Votre fierté et votre ambition nous poussent sans cesse à nous améliorer.

Finalement, un grand merci à vous, les membres et clients, pour votre confiance. Nous bâtissons ensemble une relation d'affaires riche pour nous tous et votre appui régulier envoie à nos troupes une immense dose d'énergie. Votre solidarité envers Avantis rehausse d'un cran notre fierté à travailler pour une coopérative de producteurs agricoles. La coopération est une histoire de famille et je suis convaincu qu'ensemble nous trouverons des solutions aux défis à venir. Merci à tous!



Michel Delisle
Chef de la direction

Comité de direction



MICHEL DELISLE
Chef de la direction



JEAN-PAUL ALLAIRE
Chef des finances



NICOLAS BILODEAU
Vice-président, ressources humaines



CÉLINE BOISVERT
Vice-présidente,
communication marketing



PIERRE CARON
Secrétaire général



CHRISTIAN JUNEAU
Vice-président, projets stratégiques
et technologie de l'information



JEAN-SÉBASTIEN LEMELIN
Vice-président, machinerie



MARCO NADEAU
Directeur général
Sollio & Avantis Agriculture Coopérative



ISRAEL WARD-MCNALLY
Vice-président, détail



Steve Carter et son fils Steven, Ferme Steline Carter inc., Frampton.

Coop Avantis
États financiers consolidés
au 31 octobre 2022

| | |
|---|---------|
| Rapport de l'auditeur indépendant | 23 - 25 |
| États financiers | |
| Résultats consolidés | 26 |
| Réserve générale consolidée | 27 |
| Participations ne donnant pas le contrôle consolidées | 27 |
| Bilan consolidé | 28 - 29 |
| Flux de trésorerie consolidés | 30 - 31 |
| Notes complémentaires | 32 - 54 |

Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot Grant
Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 200
140, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 5P7

T 418 647-3151

Aux membres de
Coop Avantis

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Coop Avantis (ci-après la « coopérative »), qui comprennent le bilan consolidé au 31 octobre 2022 et les états consolidés des résultats, de la réserve générale, des participations ne donnant pas le contrôle et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la coopérative au 31 octobre 2022 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux exigences de l'article 5 du Règlement d'application de la Loi sur les coopératives.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la coopérative conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux exigences de l'article 5 du Règlement d'application de la Loi sur les coopératives, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la coopérative à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la coopérative ou de cesser ses activités, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la coopérative.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou collectivement, influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la coopérative;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la coopérative à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la coopérative à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L. ¹

Québec
Le 2 février 2023

¹ FCPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A113714

Coop Avantis

Résultats consolidés

pour l'exercice terminé le 31 octobre 2022

| | <u>2022</u> | <u>2021</u> |
|---|--------------------|-------------|
| | \$ | \$ |
| Ventes | 723 368 574 | 608 393 818 |
| Coût des ventes | 624 625 471 | 530 850 762 |
| Excédent brut | 98 743 103 | 77 543 056 |
| Frais de distribution, de vente et d'administration | 86 029 879 | 67 935 764 |
| Frais financiers nets | 1 300 907 | (241 386) |
| | 87 330 786 | 67 694 378 |
| Excédent d'exploitation | 11 412 317 | 9 848 678 |
| Quote-part du résultat net des satellites et des partenariats | (1 584 357) | 3 852 831 |
| Excédent avant autres résultats consolidés et activités abandonnées | 9 827 960 | 13 701 509 |
| Autres résultats consolidés (note 5) | 399 442 | 8 702 645 |
| Excédent avant activités abandonnées | 10 227 402 | 22 404 154 |
| Activités abandonnées (note 6) | | 3 850 159 |
| Excédent de l'exercice | 10 227 402 | 26 254 313 |
| Excédent de l'exercice attribuable aux | | |
| Membres de la coopérative | 9 510 794 | 25 603 575 |
| Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle | 716 608 | 650 738 |
| | 10 227 402 | 26 254 313 |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés et la note 5 fournit des informations supplémentaires sur les résultats consolidés.

Coop Avantis
Réserve générale consolidée
Participations ne donnant pas le contrôle consolidées
pour l'exercice terminé le 31 octobre 2022

| | <u>2022</u> | <u>2021</u> |
|--|--------------------|-------------|
| | \$ | \$ |
| RÉSERVE GÉNÉRALE CONSOLIDÉE | | |
| Solde au début | 130 257 130 | 124 174 188 |
| Excédent de l'exercice précédent | 25 603 575 | 11 155 983 |
| Ristournes attribuées | (6 754 831) | (3 717 162) |
| | 149 105 874 | 131 613 009 |
| Impôts sur l'excédent de l'exercice précédent | | |
| Exigibles | (77 669) | (3 343) |
| Futurs | (2 524 294) | (1 407 028) |
| | (2 601 963) | (1 410 371) |
| Variation nette du solde des impôts remboursables au titre de dividendes | 180 379 | |
| Ajustement résultant de la fusion (note 4) | 14 203 568 | |
| Autres ajustements | | 54 492 |
| | 14 383 947 | 54 492 |
| Solde à la fin | 160 887 858 | 130 257 130 |
| PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE CONSOLIDÉES | | |
| Solde au début | 1 025 757 | 1 546 277 |
| Excédent de l'exercice | 716 608 | 650 738 |
| | 1 742 365 | 2 197 015 |
| Dividendes versés à des actionnaires sans contrôle | 240 109 | 13 358 |
| Rachat d'actions d'une filiale | | 1 157 900 |
| | 240 109 | 1 171 258 |
| Solde à la fin | 1 502 256 | 1 025 757 |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Coop Avantis

Bilan consolidé

au 31 octobre 2022

| | <u>2022</u> | <u>2021</u> |
|--|---------------------------|---------------------------|
| | \$ | \$ |
| ACTIF | | |
| Court terme | | |
| Encaisse | 2 117 797 | 6 272 466 |
| Comptes clients et autres créances (note 8) | 46 959 061 | 57 872 251 |
| Actif d'impôts exigibles | 1 411 397 | 2 570 005 |
| Stocks (note 9) | 134 840 397 | 104 509 816 |
| Frais payés d'avance | 2 033 195 | 2 099 257 |
| Avances à des satellites et des partenariats (note 10) | 12 413 354 | 29 998 079 |
| Actifs destinés à la vente | <u>2 426 481</u> | <u>1 362 454</u> |
| | 202 201 682 | 204 684 328 |
| Long terme | | |
| Participations dans des satellites et des partenariats (note 11) | 25 453 567 | 28 626 458 |
| Placements et effets à recevoir (note 12) | 78 544 430 | 65 527 861 |
| Immobilisations corporelles (note 13) | 71 593 726 | 63 266 815 |
| Actif incorporel (note 14) | 173 321 | 259 980 |
| Droits de production de volailles | 45 486 662 | 45 835 503 |
| Juste valeur du swap de taux d'intérêt (note 26) | 342 245 | |
| Écart d'acquisition | 485 917 | 485 917 |
| Actif d'impôts futurs (note 15) | <u>1 393 240</u> | <u>2 853 561</u> |
| | <u>425 674 790</u> | <u>411 540 423</u> |

Coop Avantis

Bilan consolidé

au 31 octobre 2022

| | <u>2022</u> | <u>2021</u> |
|---|--------------------|--------------------|
| | \$ | \$ |
| PASSIF | | |
| Court terme | | |
| Emprunts bancaires (note 16) | 31 993 794 | 55 801 997 |
| Emprunts à court terme, taux préférentiel moins 0,50 % à 0,75 % | 3 673 313 | 3 710 577 |
| Passif d'impôts exigibles | 41 568 | 1 817 804 |
| Effets à payer (note 17) | 256 593 | 212 080 |
| Comptes fournisseurs et autres dettes d'exploitation (note 18) | 88 829 497 | 65 383 562 |
| Effet à payer à un partenariat | 6 716 743 | 3 603 197 |
| Revenus reportés | 518 953 | 896 900 |
| Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an | 5 332 886 | 7 609 184 |
| Tranche des obligations découlant de contrats de location-acquisition échéant à moins de un an | <u>62 423</u> | <u>39 322</u> |
| | 137 425 770 | 139 074 623 |
| Long terme | | |
| Revenus reportés | 26 434 | 50 559 |
| Revenu d'assurance reporté | 100 843 | 112 479 |
| Obligation relative à une participation négative dans un satellite ayant cessé ses activités, à la valeur de consolidation (24 %) | 164 929 | 174 904 |
| Dette à long terme (note 19) | 54 620 000 | 60 195 846 |
| Obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 20) | 21 529 | 40 895 |
| Juste valeur du swap de taux d'intérêt (note 26) | | 725 002 |
| Quote-part de l'avoir négatif d'un satellite | 9 734 | |
| Provision pour la réhabilitation du sol d'un terrain | 1 768 649 | 761 000 |
| Passif d'impôts futurs (note 15) | <u>20 988 161</u> | <u>18 684 643</u> |
| | 215 126 049 | 219 819 951 |
| AVOIR | | |
| Avoir attribuable aux membres de la coopérative | | |
| Avoir des membres (note 21) | | |
| Parts sociales | 5 702 706 | 4 461 067 |
| Parts privilégiées | 32 945 127 | 30 372 943 |
| Avoir de la coopérative | | |
| Excédent de l'exercice | 9 510 794 | 25 603 575 |
| Réserve générale | 160 887 858 | 130 257 130 |
| Participations ne donnant pas le contrôle consolidées | <u>1 502 256</u> | <u>1 025 757</u> |
| | 210 548 741 | 191 720 472 |
| | 425 674 790 | 411 540 423 |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Pour le conseil,



Frédéric Martineau, administrateur



René Lapierre, administrateur

Coop Avantis
Flux de trésorerie consolidés
pour l'exercice terminé le 31 octobre 2022

| | <u>2022</u> | <u>2021</u> |
|--|-------------------|---------------------|
| | \$ | \$ |
| ACTIVITÉS D'EXPLOITATION | | |
| Excédent de l'exercice précédent avant impôts sur l'excédent | 10 227 402 | 26 254 313 |
| Éléments hors caisse | | |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 6 116 683 | 5 777 860 |
| Amortissement de l'actif incorporel | 86 659 | 87 213 |
| Amortissement du revenu d'assurance reporté | (11 636) | (13 035) |
| Amortissement des frais de financement | 23 959 | 23 959 |
| Gain sur la cession d'immobilisations corporelles | (2 599 146) | (6 289 119) |
| Gain sur la cession d'actif incorporel | | (1 101) |
| Gain sur la cession d'autres actifs | | (2 227 319) |
| Perte (gain) sur la réévaluation de placements | (6 244) | 1 933 321 |
| Perte sur la réévaluation d'immobilisations corporelles | 64 386 | |
| Gain sur la cession de placements | | (848 677) |
| Gain sur l'acquisition à des conditions avantageuses | | (1 175 252) |
| Gain sur le remboursement de dettes | (75 273) | |
| Intérêts capitalisés sur des emprunts à court terme | 91 356 | 61 385 |
| Effet de l'actualisation de la dette | 20 014 | (302 374) |
| Impôts futurs des filiales | (1 965) | (233 498) |
| Ristournes reçues en parts | | (3 154 582) |
| Dividendes reçus en actions | | (660 704) |
| Quote-part du résultat net des satellites et des partenariats | 1 584 357 | (3 852 831) |
| Variation nette de la juste valeur du swap de taux d'intérêt | (1 067 247) | (2 779 642) |
| | <u>14 453 305</u> | <u>12 599 917</u> |
| Variation nette d'éléments du fonds de roulement (note 7) | <u>11 641 222</u> | <u>(18 929 654)</u> |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation | <u>26 094 527</u> | <u>(6 329 737)</u> |
| ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT | | |
| Variation nette des avances à des satellites et des partenariats | 17 584 725 | (4 427 909) |
| Acquisition de placements | (12 459 487) | (10 485 458) |
| Encaissement de placements | 9 302 719 | 5 905 028 |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | (5 133 508) | (5 234 134) |
| Cession d'immobilisations corporelles | 3 928 650 | 8 339 085 |
| Acquisition d'actif incorporel | | (2) |
| Cession d'actif incorporel | | 19 820 |
| Cession de droits de production de volailles | | 1 030 000 |
| Regroupement d'entreprises (note 4) | 31 976 | (350 904) |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement | <u>13 255 075</u> | <u>(5 204 474)</u> |

Coop Avantis
Flux de trésorerie consolidés
pour l'exercice terminé le 31 octobre 2022

| | <u>2022</u> | <u>2021</u> |
|--|-------------------------|-------------------------|
| | \$ | \$ |
| ACTIVITÉS DE FINANCEMENT | | |
| Variation nette des emprunts bancaires | (25 578 203) | 23 913 469 |
| Variation nette des emprunts à court terme | (128 620) | (451 898) |
| Variation nette des effets à payer | (1 590 959) | (2 768 907) |
| Variation nette de l'effet à payer à un partenariat | 3 113 546 | 3 603 197 |
| Variation nette des revenus reportés | (402 072) | 207 677 |
| Emprunts à long terme | | 2 796 931 |
| Remboursement d'emprunts à long terme | (12 444 199) | (5 820 696) |
| Remboursement d'obligations de contrats de location-acquisition | (60 851) | (37 161) |
| Variation nette de la provision pour la réhabilitation du sol d'un terrain | 384 591 | |
| Émission de parts sociales | 45 100 | 27 350 |
| Rachat de parts sociales | (345 272) | (96 896) |
| Émission de parts privilégiées | 1 517 872 | 1 465 022 |
| Rachat de parts privilégiées | (5 149 310) | (6 193 824) |
| Dividendes versés à des actionnaires sans contrôle | (240 109) | (13 358) |
| Rachat d'actions d'une filiale | | (1 157 900) |
| Ristournes payées en espèces | (2 625 785) | (1 574 673) |
| Flux de trésorerie liés aux activités de financement | <u>(43 504 271)</u> | <u>13 898 333</u> |
| Augmentation (diminution) nette de l'encaisse | (4 154 669) | 2 364 122 |
| Encaisse au début | <u>6 272 466</u> | <u>3 908 344</u> |
| Encaisse à la fin | <u><u>2 117 797</u></u> | <u><u>6 272 466</u></u> |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Coop Avantis

Notes complémentaires

au 31 octobre 2022

1 - STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La coopérative, constituée le 28 octobre 2018 en vertu de la Loi sur les coopératives (Québec), compte trois divisions à travers lesquelles elle exerce ses activités : la division agricole, la division du détail et la division de la machinerie. La division agricole fournit les biens et les services nécessaires à l'exploitation d'entreprises agricoles, incluant des élevages avicoles. La division du détail regroupe des centres de rénovation et des dépanneurs. La division de la machinerie distribue des équipements agricoles et industriels ainsi que des équipements connexes.

2 - MODIFICATIONS COMPTABLES

Impôts futurs

Le 1er novembre 2021, la coopérative a appliqué les modifications apportées au chapitre 3465, « Impôts sur les bénéficiaires », de la partie II du Manuel de CPA Canada – Comptabilité. Ces modifications visent à simplifier les dispositions en matière de classement des actifs d'impôts futurs et des passifs d'impôts futurs en prévoyant qu'ils soient classés dans le long terme et à fournir des informations supplémentaires concernant le montant de ces actifs et passifs relatif à chaque type d'écart temporaire, lesquelles sont présentées à la note 15 des états financiers consolidés.

Conformément aux dispositions transitoires, ces modifications, applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021, ont été appliquées rétrospectivement.

L'application de ces modifications a entraîné, au 31 octobre 2021, une diminution de l'actif d'impôts futurs à court terme de 1 557 061 \$ et une augmentation de l'actif d'impôts futurs à long terme du même montant, ainsi qu'une diminution du passif d'impôts futurs à court terme de 636 895 \$ et une augmentation du passif d'impôts futurs à long terme du même montant.

Instruments financiers créés ou échangés dans une opération entre apparentés

Le 1er novembre 2021, la coopérative a appliqué les modifications apportées au chapitre 3856, « Instruments financiers », et au chapitre 3840, « Opérations entre apparentés », de la partie II du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*. Ces modifications visent à fournir des recommandations additionnelles sur le traitement comptable des instruments financiers créés ou échangés dans une opération entre apparentés.

Les modifications exigent que les actifs financiers créés ou acquis et que les passifs financiers émis ou pris en charge dans une opération entre apparentés soient évalués initialement au coût, à l'exception de certains instruments spécifiques qui sont évalués initialement à la juste valeur. Le coût d'un actif financier créé ou acquis ou d'un passif financier émis ou pris en charge dans de telles circonstances dépendra du fait que l'instrument financier soit assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsque l'instrument financier est assorti de modalités de remboursement, son coût est déterminé au moyen des flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Dans le cas d'un instrument financier qui n'est pas assorti de modalités de remboursement, son coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue dans le cadre de l'opération.

Les modifications exigent généralement que les actifs et les passifs financiers provenant d'opérations entre apparentés soient ultérieurement évalués selon la méthode du coût, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur.

Coop Avantis

Notes complémentaires

au 31 octobre 2022

2 - MODIFICATIONS COMPTABLES (suite)

Les modifications donnent des indications supplémentaires sur la façon d'évaluer la perte de valeur d'un actif financier créé ou acquis dans une opération entre apparentés, évalué ultérieurement selon la méthode du coût.

Les modifications exigent également que la coopérative comptabilise l'effet de l'abandon d'un actif financier créé ou acquis dans une opération entre apparentés ou de l'extinction d'un passif financier émis ou pris en charge dans une opération entre apparentés, en capitaux propres ou en résultat net, selon les circonstances qui ont donné lieu à l'actif ou au passif financier.

Conformément aux dispositions transitoires, ces modifications, applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021, ont été appliquées rétrospectivement en tenant compte de certains allègements.

L'application de ces modifications n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 octobre 2021.

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers consolidés de la coopérative sont établis conformément aux exigences de l'article 5 du Règlement d'application de la Loi sur les coopératives (ci-après le « Règlement »). Selon cet article, les états financiers consolidés doivent être préparés suivant les normes du Manuel de CPA Canada – Comptabilité, sous réserve des prescriptions du chapitre II du Règlement. La notion de « normes du Manuel de CPA Canada – Comptabilité » a été interprétée par la direction comme signifiant les Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé.

Les états financiers consolidés de la coopérative sont établis conformément au référentiel comptable décrit précédemment, sauf :

- Pour les principaux éléments suivants du chapitre II du Règlement :
 - L'excédent de l'exercice présenté à l'état des résultats consolidés est établi avant ristournes et impôts sur l'excédent. Le montant des ristournes sera établi par les membres lors de l'assemblée générale annuelle. L'excédent de l'exercice, les ristournes et les impôts sur l'excédent seront inscrits à la réserve au cours du prochain exercice;
 - Les parts sociales et les parts privilégiées sont présentées aux états financiers consolidés dans la section « Avoir des membres »;
 - Les revenus provenant de ristournes d'une fédération ou d'une autre coopérative sont présentés à l'état des résultats consolidés dans la rubrique « Autres résultats consolidés ».

Coop Avantis

Notes complémentaires

au 31 octobre 2022

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers consolidés, la direction de la coopérative doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers consolidés et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la coopérative pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Principes de consolidation et comptabilisation des intérêts dans des partenariats

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Coop Avantis et ceux de ses filiales en propriété exclusive, soit Uniporc 1 S.E.C., Uniporc 2 S.E.C., Uniporc 3 S.E.C., Uniporc 4 S.E.C., 9325-7384 Québec inc., 9012-2151 Québec inc., 9008-8964 Québec inc., 9206-0508 Québec inc., Élevages Explorateurs inc., 9290-1974 Québec inc., 9219-9793 Québec inc., Centre de rénovation Ste-Marie, S.E.C., 9105-8651 Québec inc., Dynaco inc., Ferme Agral et Fils inc., Ferme Poka s.e.n.c., Groupe Dynaco Machinerie s.e.c., Les Entreprises agricoles du Lac inc., Pascoporc inc., Pascoporc, société en commandite, Solair-O inc. (incluant sa filiale en propriété exclusive Ferme Tbel inc.), 059093 N.B. inc. (incluant ses filiales détenues en propriété exclusive Les Fermes avicoles Bolduc inc., Les Fermes J.J.C. Bolduc inc. et Les Fermes Cormico inc.), Ferme Cogéporc inc., Ferme Ste-Catherine Nord inc., Ferme Ste-Catherine Sud inc., Ferme Stanislas, s.e.c., Ferme Dosquet inc., Élevage Saint-Joseph inc., Les Élevages Val-Alain inc., 9206-3999 Québec inc., Équipements J.M.A.R. inc., ainsi que sa filiale J. René Lafond inc., détenue à 77,6 %.

Participations dans les satellites

La coopérative comptabilise ses participations dans les satellites à la valeur de consolidation.

Intérêts dans des partenariats

La coopérative comptabilise ses intérêts dans des partenariats à la valeur de consolidation.

Constatation des revenus

Les revenus de la coopérative proviennent principalement des secteurs d'activité suivants : élevages porcins et avicoles, et commercialisation d'intrants agricoles, de machinerie et de détail. Ils sont constatés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que la vente en magasin ou la livraison a eu lieu, c'est-à-dire que le client a pris possession de la marchandise, que le prix de vente est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les mesures incitatives à la vente, dont les rabais de volume, sont portées en réduction des ventes. Les mesures incitatives basées sur des engagements de volume de ventes sont comptabilisées lorsqu'il est probable que le volume des ventes sera atteint, selon les estimations de la direction.

Les contrats de service afférents aux centres de machinerie et à la vente d'équipement de ferme et de robotique sont constatés au fur et à mesure que les services correspondants sont fournis, selon la méthode de l'avancement des travaux, à condition que leur recouvrement soit raisonnablement assuré.

Coop Avantis

Notes complémentaires

au 31 octobre 2022

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les revenus qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice. Les ristournes provenant de Sollio Groupe Coopératif sont constatées à titre d'autres résultats lorsqu'elles sont déclarées par cette dernière.

Revenu d'assurance reporté

Le revenu d'assurance, qui représente l'indemnité de remplacement d'immobilisations corporelles usagées par des immobilisations corporelles neuves, est constaté au compte « Revenu d'assurance reporté ». Le revenu d'assurance reporté ainsi créé est progressivement viré aux résultats consolidés au même rythme que l'amortissement des immobilisations corporelles en cause.

Aide gouvernementale

L'aide gouvernementale relative aux dépenses courantes est comptabilisée en réduction des dépenses afférentes, alors que celle concernant l'acquisition d'immobilisations corporelles est comptabilisée en réduction des immobilisations corporelles correspondantes. L'aide gouvernementale est constatée au cours de l'exercice où les dépenses courantes ou les dépenses en immobilisations corporelles sont engagées, à la condition que la coopérative soit raisonnablement certaine que celle-ci se matérialisera.

Un emprunt contracté auprès d'une autorité gouvernementale, qui est assorti d'une clause dispensant la coopérative d'effectuer les remboursements tant qu'elle se conforme aux conditions spécifiées lors de l'octroi de l'emprunt, est comptabilisé conformément à la méthode comptable décrite précédemment. Le cas échéant, la dette résultant de l'obligation de rembourser une telle aide gouvernementale est comptabilisée dans l'exercice au cours duquel les conditions entraînant le remboursement se matérialisent.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de la coopérative provenant d'opérations non conclues avec des apparentés ainsi que ceux provenant d'opérations conclues avec des parties qui n'ont pas d'autre relation avec la coopérative qu'en leur qualité de membres de la direction (ainsi que les membres de la famille immédiate) sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les actifs et passifs financiers de la coopérative provenant d'opérations entre apparentés sont évalués au coût.

Le coût d'un actif financier créé ou acquis ou d'un passif financier émis ou pris en charge dans une opération entre apparentés est déterminé au moyen des flux de trésorerie non actualisés dans le cas d'un instrument financier assorti de modalités de remboursement, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Dans le cas d'un instrument financier qui n'est pas assorti de modalités de remboursement, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par la coopérative.

Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur et ceux relatifs aux actifs et aux passifs financiers provenant d'opérations entre apparentés sont comptabilisés aux résultats consolidés au cours de l'exercice où ils sont engagés.

Coop Avantis

Notes complémentaires

au 31 octobre 2022

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de la coopérative provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), alors que ceux provenant d'opérations entre apparentés sont évalués selon la méthode du coût (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

Les coûts de transaction relatifs aux actifs et passifs financiers évalués au coût après amortissement sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de l'instrument financier correspondant. L'amortissement des coûts de transaction relatifs à la dette à long terme est constaté à l'état des résultats consolidés à titre de frais d'intérêts.

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement ou selon la méthode du coût, la coopérative détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si la coopérative détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats consolidés à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement ou selon la méthode du coût est comptabilisée aux résultats consolidés au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Intérêts sur les parts privilégiées

Les intérêts sur les parts privilégiées sont comptabilisés à l'état des résultats consolidés.

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût de la machinerie agricole et industrielle est déterminé selon la méthode du coût distinct. Le coût des autres catégories de stocks est déterminé selon la méthode du coût moyen.

Immobilisations corporelles, actif incorporel amortissable et droits de production

Amortissements

Les immobilisations corporelles et l'actif incorporel amortissable sont amortis en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes qui suivent :

| | <u>Périodes</u> |
|---|-----------------|
| Aménagement de terrains et pavage | 12 ans |
| Bâtiments | 20 à 25 ans |
| Équipement et outillage | 5 à 15 ans |
| Améliorations locatives | Durée du bail |
| Matériel roulant | 5 à 10 ans |
| Mobilier, agencements et liste de clients | 5 ans |
| Équipement informatique | 3 ans |

Les immobilisations corporelles en cours de construction ne sont pas amorties et totalisent 753 420 \$ au 31 octobre 2022 (577 175 \$ au 31 octobre 2021).

Coop Avantis

Notes complémentaires

au 31 octobre 2022

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les subventions sont présentées en réduction du coût des immobilisations corporelles en cause et sont amorties selon la même méthode et les mêmes périodes.

Les droits de production de volailles ont une durée de vie indéfinie; ils ne sont donc pas amortis.

Dépréciation

Les immobilisations corporelles et l'actif incorporel amortissable sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La valeur comptable d'un actif à long terme n'est pas recouvrable si elle excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de l'actif. Dans un tel cas, une perte de valeur doit être constatée et correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'actif à long terme sur sa juste valeur.

Les droits de production ne sont pas amortis. Ils sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait excéder leur juste valeur. Lorsque leur valeur comptable excède leur juste valeur, une perte de valeur d'un montant égal à l'excédent doit être comptabilisée à l'égard de ces droits de production.

Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition représente l'excédent du coût d'acquisition d'une entreprise sur le montant net des valeurs attribuées aux éléments de l'actif acquis et du passif pris en charge. L'écart d'acquisition n'est pas amorti. Il est soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable de l'unité d'exploitation à laquelle est rattaché l'écart d'acquisition pourrait excéder sa juste valeur. Lorsque la valeur comptable d'une unité d'exploitation excède sa juste valeur, une perte de valeur d'un montant égal à l'excédent doit être comptabilisée à l'égard de cet écart d'acquisition.

Impôts sur l'excédent

La coopérative utilise la méthode des impôts futurs pour comptabiliser les impôts sur l'excédent. La coopérative comptabilise les impôts futurs à la réserve au même moment où les impôts exigibles y sont constatés, soit lors du prochain exercice si le résultat net se solde par un excédent et dans l'exercice courant si le résultat net se solde par un déficit. Les impôts sur les bénéfices exigibles et futurs des filiales qui n'ont pas de statut de coopérative sont constatés à l'état des résultats consolidés dans l'exercice courant.

Instruments financiers dérivés

La coopérative utilise des instruments financiers dérivés et a choisi d'utiliser la comptabilité de couverture pour comptabiliser les contrats de grain auxquels elle recourt pour se protéger des fluctuations de taux du marché provenant des achats futurs, ainsi que sur un swap de taux d'intérêt utilisé dans la gestion de son risque de taux d'intérêt.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, la coopérative a constitué une documentation formelle concernant la relation de couverture. Pour tous les éléments couverts qui consistent en une opération future, la coopérative détermine qu'il est probable que l'opération future se réalisera au moment et au montant prévus.

Coop Avantis

Notes complémentaires

au 31 octobre 2022

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La coopérative cesse d'appliquer la comptabilité de couverture lorsque l'élément couvert ou l'élément de couverture cesse d'exister, ou que les conditions essentielles de l'élément de couverture ne correspondent plus à celles de l'élément couvert.

La coopérative utilise également des contrats de change à terme, ainsi qu'un swap de taux d'intérêt dans la gestion de son risque de change et du taux d'intérêt, mais n'utilise pas la comptabilité de couverture. Conséquemment, ces instruments financiers sont constatés aux états financiers consolidés à leur juste valeur et les variables de la juste valeur sont constatées dans les résultats consolidés de l'exercice.

Conversion des devises

Les éléments monétaires d'actif et de passif sont convertis au cours de change à la date des états financiers consolidés. Les éléments non monétaires d'actif et de passif sont convertis aux cours historiques, à l'exception de ceux comptabilisés à la juste valeur, qui sont convertis au cours à la date des états financiers consolidés. Les soldes des comptes paraissant à l'état des résultats consolidés sont convertis au cours de change en vigueur à la date de l'opération, à l'exception du coût des stocks et de l'amortissement qui sont convertis au cours d'origine ainsi que des éléments faisant l'objet d'une couverture de change. Les gains et les pertes de change afférents sont comptabilisés dans les résultats consolidés de l'exercice.

Régime de retraite à cotisations déterminées

La coopérative offre à ses employés un régime de retraite à cotisations déterminées. Elle comptabilise les dépenses aux résultats consolidés lorsque celles-ci sont exigibles. Le montant total constaté en dépenses au titre du régime à cotisations déterminées est de 1 236 324 \$ en 2022 (1 040 695 \$ en 2021).

Coop Avantis

Notes complémentaires

au 31 octobre 2022

4 - REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

Le 1er novembre 2021, Coop Avantis et Coop Alliance ont fusionné sous la dénomination sociale Coop Avantis. Les états financiers consolidés reflètent les actifs, passifs et avoirs des coopératives fusionnées. Dans le cadre de cette transaction, il a été déterminé que Coop Avantis était l'acquéreur aux fins de l'application des règles comptables relatives à ce type d'opération.

La juste valeur estimative des actifs acquis et des passifs pris en charge à la date du regroupement se détaille comme suit :

| | \$ |
|---|-------------------|
| Encaisse | 31 976 |
| Autres actifs à court terme | 13 895 646 |
| Actif d'impôts exigibles | 48 074 |
| Actif d'impôts futurs | 330 364 |
| Placements et participations | 8 063 514 |
| Immobilisations corporelles | 10 552 413 |
| Total des actifs acquis | 32 921 987 |
| | |
| Emprunts bancaires | 1 770 000 |
| Effets à payer | 1 635 472 |
| Autres passifs à court terme | 4 813 687 |
| Dette à long terme | 4 623 355 |
| Obligations découlant de contrats de location-acquisition | 64 586 |
| Passif d'impôts futurs | 1 571 874 |
| Provision pour la réhabilitation du sol d'un terrain | 623 058 |
| Total des passifs pris en charge | 15 102 032 |
| Actif net acquis | 17 819 955 |

L'ajustement à la réserve générale consolidée résultant de la fusion correspond à l'excédent de la juste valeur de l'actif net acquis dans le cadre de l'acquisition d'entreprises moins la valeur nominale des parts sociales et privilégiées émises. De plus, les ristournes attribuées et les impôts calculés sur l'exercice précédent des coopératives fusionnées ayant été pris en compte dans l'évaluation de la juste valeur des passifs repris font partie intégrante de cet ajustement, et ne sont donc pas présentés distinctement à la réserve générale consolidée.

Coop Avantis

Notes complémentaires

au 31 octobre 2022

5 - AUTRES RÉSULTATS CONSOLIDÉS ET INFORMATIONS SUR LES RÉSULTATS CONSOLIDÉS

| | <u>2022</u> | <u>2021</u> |
|--|----------------|------------------|
| | \$ | \$ |
| Autres résultats consolidés | | |
| Ristournes de Sollio Groupe Coopératif | | 4 408 311 |
| Autres ristournes | 423 | |
| Dividendes de Sollio Groupe Coopératif | | 1 321 428 |
| Gain sur la cession d'immobilisations corporelles | 2 599 146 | 2 700 862 |
| Gain sur la cession d'actif incorporel | | 1 101 |
| Gain sur la cession d'autres actifs | | 2 227 319 |
| Perte sur la réévaluation d'immobilisations corporelles | (64 386) | |
| Gain sur le remboursement de dettes | 75 273 | |
| Autres revenus de placements | 38 292 | 166 395 |
| Gain sur la cession de placements | | 848 677 |
| Gain (perte) sur la réévaluation de placements | 6 244 | (1 933 322) |
| Autres revenus (dépendances) | 6 802 | (153 152) |
| Indemnités d'assurances | 4 000 | 1 638 |
| Gain sur l'acquisition à des conditions avantageuses | | 1 175 252 |
| Perte sur la résiliation de bail | | (434 115) |
| Frais de réhabilitation et de démolition | (917 001) | |
| Impôts sur les bénéfices des filiales | | |
| Exigibles | (1 351 316) | (2 291 740) |
| Futurs | 1 965 | 233 498 |
| Aide gouvernementale et autres subventions | | 430 493 |
| | <u>399 442</u> | <u>8 702 645</u> |
| Informations sur les résultats consolidés | | |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 6 116 683 | 5 777 860 |
| Amortissement de l'actif incorporel | 86 659 | 87 213 |
| Amortissement du revenu d'assurance reporté | (11 636) | (13 035) |
| Amortissement des frais de financement | 23 959 | 23 959 |
| Créances douteuses recouvrées | (117 490) | (1 304 663) |
| Intérêts sur la dette à long terme | 1 336 567 | 1 299 406 |
| Intérêts sur les emprunts à court terme | 1 832 630 | 720 173 |
| Intérêts sur le swap | 1 292 486 | 1 315 633 |
| Variation nette de la juste valeur du swap de taux d'intérêt | (1 067 247) | (2 779 642) |
| Revenus d'intérêts | (1 242 502) | (1 521 004) |
| Autres frais financiers, nets | (1 187 850) | 393 603 |
| Intérêts sur les parts privilégiées | 640 476 | 659 915 |
| Aide gouvernementale | | (1 751 427) |

Coop Avantis

Notes complémentaires

au 31 octobre 2022

6 - ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Au cours de l'exercice précédent, la coopérative a décidé de mettre fin à ses activités dans différentes régions géographiques dans le secteur du détail.

Les résultats d'exploitation pour ces régions sont présentés dans les états financiers consolidés comme activités abandonnées.

| | <u>2022</u> | <u>2021</u> |
|---|-----------------------------|------------------|
| | \$ | \$ |
| Ventes | | 1 029 238 |
| Coût des ventes et autres frais d'exploitation | | (767 336) |
| Gain sur la cession d'immobilisations corporelles | | 3 588 257 |
| | <u> </u> | <u>3 850 159</u> |

7 - INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

La variation nette d'éléments du fonds de roulement se détaille comme suit :

| | <u>2022</u> | <u>2021</u> |
|--|--------------------------|---------------------|
| | \$ | \$ |
| Comptes clients et autres créances | 13 945 486 | (14 421 040) |
| Actif d'impôts exigibles | 1 309 392 | (1 199 486) |
| Stocks | (21 239 320) | (7 067 008) |
| Frais payés d'avance | 1 512 228 | 2 764 091 |
| Passif d'impôts exigibles | (1 776 236) | 1 665 160 |
| Comptes fournisseurs et autres dettes d'exploitation | 17 889 672 | (671 371) |
| | <u>11 641 222</u> | <u>(18 929 654)</u> |

8 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

| | <u>2022</u> | <u>2021</u> |
|---|--------------------------|-------------------|
| | \$ | \$ |
| Comptes clients et autres créances | 44 551 651 | 51 602 149 |
| Comptes clients et autres créances de satellites et de partenariats | 3 505 298 | 7 291 044 |
| | 48 056 949 | 58 893 193 |
| Provision pour créances douteuses | 1 097 888 | 1 020 942 |
| | <u>46 959 061</u> | <u>57 872 251</u> |

Coop Avantis

Notes complémentaires

au 31 octobre 2022

9 - STOCKS

| | <u>2022</u> | <u>2021</u> |
|--------------------|--------------------|--------------------|
| | \$ | \$ |
| Agricole | 17 374 114 | 14 326 050 |
| Machinerie | 72 232 456 | 58 368 388 |
| Commerce de détail | 45 233 827 | 31 815 378 |
| | <u>134 840 397</u> | <u>104 509 816</u> |

Ces stocks sont présentés au bilan consolidé déduction faite d'une provision pour désuétude de 5 589 867 \$ (5 100 348 \$ au 31 octobre 2021).

Un montant total de stocks de 601 230 633 \$ est comptabilisé en dépenses de l'exercice et est présenté dans le coût des ventes (508 109 374 \$ en 2021).

10 - AVANCES À DES SATELLITES ET DES PARTENARIATS

| | <u>2022</u> | <u>2021</u> |
|---|-------------------|-------------------|
| | \$ | \$ |
| Avances, sans intérêt | 12 334 508 | 21 011 |
| Avances, portant intérêt au taux préférentiel (5,95 %) | 50 000 | |
| Avances, portant intérêt au taux préférentiel plus 1,00 % (6,95 %) | 28 846 | |
| Billets à recevoir, portant intérêt au taux préférentiel (2,45 %) | | 1 928 341 |
| Billets à recevoir, portant intérêt au taux préférentiel plus 1,00 % (3,45 %) | | 28 048 727 |
| | <u>12 413 354</u> | <u>29 998 079</u> |

11 - PARTICIPATIONS DANS DES SATELLITES ET DES PARTENARIATS, À LA VALEUR DE CONSOLIDATION

| | <u>2022</u> | <u>2021</u> |
|---|-------------------|-------------------|
| | \$ | \$ |
| 9421-4707 Québec inc. (50 % des actions participantes) | 831 901 | 823 185 |
| Ferme Ja-Do & Fils inc. (50 % des actions participantes) | 271 832 | 271 996 |
| Partenariat agricole CBNM s.e.c. (49,995 % des parts participantes) | 1 550 229 | 4 566 596 |
| Commandité CBNM inc. (50 % des actions participantes) | 50 | 50 |
| Volailles Acadia s.e.c. (30 % des parts participantes) | 18 092 493 | 18 145 313 |
| Volailles Acadia inc. (30 % des actions participantes) | 7 726 | 1 475 |
| 9187-4719 Québec inc. (25 % des actions participantes) | 1 140 166 | 982 172 |
| 9219-6849 Québec inc. (25 % des actions participantes) | 64 069 | 49 159 |
| Groupe Fermes Boréales s.e.c. consolidé (20,34 % des parts participantes) | 695 705 | 770 473 |
| Pondeuses Atlantique s.e.c. (18,83 % des parts participantes) | 445 804 | 491 259 |
| 9201-6658 Québec inc. (18,83 % des actions participantes) | 1 103 | 344 |
| Entreprise Couvoir Côté s.e.c. (18 % des parts participantes) | 2 352 214 | 2 524 161 |
| Couvoir Côté Commandité inc. (20 % des actions participantes) | 200 | 200 |
| RPAO Commandité inc. (37,5 % des actions participantes) | 75 | 75 |
| | <u>25 453 567</u> | <u>28 626 458</u> |

Coop Avantis

Notes complémentaires

au 31 octobre 2022

11 - PARTICIPATIONS DANS DES SATELLITES ET DES PARTENARIATS, À LA VALEUR DE CONSOLIDATION (suite)

Au cours de l'exercice, la coopérative a acquis 201 750 parts privilégiées de catégorie « C » du Partenariat agricole CBNM s.e.c., ayant une valeur de 201 750 \$, en contrepartie de la cession d'immobilisations corporelles.

12 - PLACEMENTS ET EFFETS À RECEVOIR

| | <u>2022</u> | <u>2021</u> |
|--|-------------------|-------------------|
| | \$ | \$ |
| Sollio Groupe Coopératif, au coût | | |
| Actions de catégorie « A » de qualification | 91 200 | 74 325 |
| Actions de catégories « B », « D » et « P » | 62 265 629 | 54 211 978 |
| Effets à recevoir, 4,9 %, sans modalités d'encaissement | 977 060 | 977 060 |
| | <u>63 333 889</u> | <u>55 263 363</u> |
| 147755 Canada inc., au coût | | |
| Actions de catégorie « 1 » | 27 415 | 27 415 |
| Actions de catégorie « 4 » | 27 415 | 27 415 |
| Actions de catégorie « 22 » | 27 415 | 27 415 |
| Actions de catégorie « 43 » | 27 415 | 27 415 |
| Actions de catégorie « 61 » | 27 415 | 27 415 |
| Actions de catégorie « 65 » | 8 124 | 8 124 |
| Actions de catégorie « 70 » | 27 415 | 27 415 |
| | <u>172 614</u> | <u>172 614</u> |
| 9372-4409 Québec inc., au coût | | |
| Actions ordinaires de catégorie « A » | 541 794 | 541 794 |
| Énergies RC, s.e.c., à la juste valeur | | |
| Parts de catégorie « A », représentant une participation de 1,52 % | 1 368 381 | 1 196 033 |
| Autres placements, au coût | 958 316 | 1 241 436 |
| Dépôt sur l'acquisition de placements | 12 169 436 | 7 112 621 |
| | <u>78 544 430</u> | <u>65 527 861</u> |

Coop Avantis

Notes complémentaires

au 31 octobre 2022

13 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

| | 2022 | | 2021 | |
|------------------------------------|--------------------|------------------------------|------------------------------|------------------------------|
| | Coût | Amortis- sement cumulé | Valeur comptable nette | Valeur comptable nette |
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Terrains | 13 547 875 | | 13 547 875 | 11 888 247 |
| Aménagement de terrains et pavage | 5 427 763 | 3 806 552 | 1 621 211 | 1 545 174 |
| Bâtiments | 98 522 107 | 54 365 250 | 44 156 857 | 39 527 859 |
| Équipement et outillage | 44 708 897 | 38 587 480 | 6 121 417 | 6 126 876 |
| Améliorations locatives | 419 350 | 128 649 | 290 701 | 313 582 |
| Matériel roulant | 16 386 107 | 12 247 954 | 4 138 153 | 3 053 090 |
| Mobilier et agencements | 3 865 916 | 3 807 081 | 58 835 | 56 538 |
| Équipement informatique | 5 572 228 | 4 747 259 | 824 969 | 102 528 |
| Projet en cours | 753 420 | | 753 420 | 577 175 |
| Immobilisations corporelles louées | | | | |
| Équipement informatique | 305 240 | 224 952 | 80 288 | 75 746 |
| | 189 508 903 | 117 915 177 | 71 593 726 | 63 266 815 |

Le coût des immobilisations corporelles destinées à la location ainsi que l'amortissement cumulé s'y rapportant s'établissent respectivement à 363 801 \$ et à 159 042 \$ au 31 octobre 2022 (567 597 \$ et 208 315 \$ au 31 octobre 2021).

Au 31 octobre 2022, la coopérative a comptabilisé 882 231 \$ (139 655 \$ au 31 octobre 2021) dans les comptes fournisseurs et autres dettes d'exploitation relativement à des acquisitions d'immobilisations corporelles.

14 - ACTIF INCORPOREL

| | 2022 | 2021 |
|------------------|----------------|----------------|
| | \$ | \$ |
| Liste de clients | 173 321 | 259 980 |

15 - ACTIF (PASSIF) D'IMPÔTS FUTURS

Le montant de l'actif et du passif d'impôts futurs attribuables à chaque type d'écart temporaire, de pertes fiscales inutilisées et de réductions d'impôts inutilisées se détaille comme suit :

| | 2022 | 2021 |
|--|---------------------|---------------------|
| | \$ | \$ |
| Immobilisations corporelles | 1 399 927 | 2 664 617 |
| Actifs incorporels | (9 393 311) | (9 301 294) |
| Participations dans des satellites et des partenariats | (2 014 457) | (1 951 222) |
| Placements et effets à recevoir | 141 798 | (110 630) |
| Parts privilégiées à imposition différée | (14 040 735) | (12 378 633) |
| Pertes fiscales inutilisées | 1 957 060 | 2 916 460 |
| Ristournes non déduites reportées | 1 288 047 | 1 205 647 |
| Autres | 286 014 | 1 123 973 |
| | (20 375 657) | (15 831 082) |

Coop Avantis

Notes complémentaires

au 31 octobre 2022

15 - ACTIF (PASSIF) D'IMPÔTS FUTURS (suite)

Le solde de l'actif et du passif d'impôts futurs se détaille comme suit :

| | <u>2022</u> | <u>2021</u> |
|--|---------------------|---------------------|
| | \$ | \$ |
| Actif d'impôts futurs | 1 393 240 | 2 853 561 |
| Passif d'impôts futurs | (20 988 161) | (18 684 643) |
| Impôts futurs sur l'excédent de l'exercice (a) | (780 736) | |
| | <u>(20 375 657)</u> | <u>(15 831 082)</u> |

(a) Conformément à la recommandation quant à l'affectation de l'excédent de l'exercice décrit à la note 23.

16 - EMPRUNTS BANCAIRES

La coopérative dispose d'un crédit d'exploitation, d'un montant autorisé de 70 000 000 \$, qui porte intérêt au taux préférentiel (5,95 %; 2,45 % au 31 octobre 2021) et qui est renouvelable annuellement. Il peut prendre la forme d'avances, d'acceptations bancaires et de lettres de garantie. Ce crédit d'exploitation est garanti en vertu d'un acte de fondé de pouvoir par l'émission d'une obligation hypothécaire envers l'institution financière portant sur les créances et les stocks, ainsi que par une hypothèque mobilière sur l'universalité des biens meubles et immeubles, corporels et incorporels, présents et futurs. Au 31 octobre 2022, le solde de cet emprunt totalise 19 738 794 \$ (49 126 997 \$ au 31 octobre 2021). En vertu de cette convention de crédit, la coopérative est assujettie à des clauses restrictives. Au 31 octobre 2022, une de ces clauses restrictives n'était pas respectée.

De plus, l'une des filiales de la coopérative dispose d'un crédit d'exploitation, d'un montant autorisé de 24 000 000 \$ (15 000 000 \$ en 2021), qui porte intérêt au taux préférentiel moins 0,15 % (5,80 %; taux préférentiel (2,45 %) au 31 octobre 2021) et qui est renouvelable annuellement. Ce crédit est garanti par une hypothèque mobilière grevant l'universalité de ses biens meubles, corporels et incorporels. Au 31 octobre 2022, le solde de cet emprunt totalise 12 255 000 \$ (6 675 000 \$ au 31 octobre 2021). En vertu de cette convention de crédit, la coopérative doit respecter certaines clauses restrictives. Au cours de l'exercice, sur la base des états financiers internes fournis au créancier, la coopérative a respecté ces clauses. De plus, au 31 octobre 2022, ces mêmes clauses étaient respectées.

17 - EFFETS À PAYER

La coopérative dispose d'effets à payer autorisés totalisant 33 250 000 \$ en dollars canadiens ainsi que 7 000 000 \$ en dollars américains. Ces effets sont garantis par des comptes clients et autres créances, des stocks, des biens meubles et immeubles, ainsi que par certaines unités neuves et une partie des unités de machinerie destinées à la vente. Ils sont garantis par un cautionnement des actionnaires et portent intérêt aux différents taux de base des créanciers.

Chacune des tranches des effets à payer est remboursable en vertu de différentes ententes, soit au moment de la vente de l'équipement ou à une échéance convenue avec le créancier.

En vertu des conventions de crédit, la coopérative doit maintenir certains ratios financiers. Au 31 octobre 2022, ces ratios étaient respectés.

Coop Avantis

Notes complémentaires

au 31 octobre 2022

18 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES D'EXPLOITATION

| | <u>2022</u> | <u>2021</u> |
|--|--------------------------|--------------------------|
| | \$ | \$ |
| Comptes fournisseurs et autres dettes d'exploitation | 64 086 597 | 45 333 939 |
| Comptes fournisseurs et autres dettes de satellites et de partenariats | 12 537 353 | 11 561 396 |
| Salaires à payer | 12 205 547 | 8 488 227 |
| | <u>88 829 497</u> | <u>65 383 562</u> |

Les sommes à remettre à l'État (autres que les impôts sur les bénéfices) totalisent 2 203 903 \$ au 31 octobre 2022 (878 856 \$ au 31 octobre 2021).

19 - DETTE À LONG TERME

| | <u>2022</u> | <u>2021</u> |
|---|-------------------|-------------|
| | \$ | \$ |
| Emprunt, garanti par l'universalité des biens meubles et immeubles, présents et futurs de la coopérative et de ses filiales en propriété exclusive, taux préférentiel (5,95 %), remboursable par versements mensuels de 194 444 \$ en capital, plus les intérêts, échéant en janvier 2024 (a) (b) (c) (d) | 27 416 667 | 29 750 000 |
| Emprunt, garanti par l'universalité des biens meubles et immeubles, présents et futurs de la coopérative et de ses filiales en propriété exclusive, 3,9 %, remboursable par versements mensuels de 194 444 \$ en capital, plus les intérêts, échéant en juillet 2024 (a) (b) (c) | 27 416 667 | 29 750 000 |
| Emprunt, garanti par l'universalité des biens meubles d'une filiale, taux fixe de 4,45 %, remboursable par versements mensuels de 42 399 \$, capital et intérêts, renouvelable en novembre 2022 (e) | 3 484 387 | 3 910 046 |
| Emprunt, d'un capital de 560 000 \$, garanti par le gouvernement du Canada, sans intérêt (taux théorique de 3,5 %) jusqu'en décembre 2023 (f) | 556 748 | 576 028 |
| Emprunt, 4,33 %, remboursable par versements mensuels de 8 571 \$ en capital, échéant en mai 2024 (g) (h) | 745 663 | |
| Solde de prix de vente, d'une valeur nominale de 534 320 \$, 2 %, remboursable par versements annuels de 178 107 \$, échéant en mars 2024 | 356 213 | 534 320 |
| Billet à terme sur la reprise de location de matériel roulant, remboursable au même rythme que l'amortissement du matériel roulant jusqu'en novembre 2022 | 500 | 11 167 |
| Emprunts, taux variant de 1,99 à 2,99 %, remboursés au cours de l'exercice | | 3 154 080 |

Coop Avantis

Notes complémentaires

au 31 octobre 2022

19 - DETTE À LONG TERME (suite)

| | <u>2022</u> | <u>2021</u> |
|---|--------------------------|--------------------------|
| | \$ | \$ |
| Billet à terme et effet à payer, taux variant de 2,45 % à 4,00 %, remboursés au cours de l'exercice | | 167 308 |
| Frais de financement | <u>(23 959)</u> | <u>(47 919)</u> |
| | 59 952 886 | 67 805 030 |
| Tranche échéant à moins de un an | 5 332 886 | 7 609 184 |
| | <u>54 620 000</u> | <u>60 195 846</u> |

- (a) La coopérative bénéficie d'une ouverture de crédit totale pour ces emprunts, d'un montant maximum de 70 000 000 \$, offerte sous forme d'emprunts à terme.
- (b) En vertu d'un acte de fondé de pouvoir, ces emprunts de la coopérative et de ses filiales en propriété exclusive sont garantis par l'émission d'obligations hypothécaires envers les institutions financières participant au financement à court et à long terme, portant sur les créances, les stocks et l'universalité des biens meubles et immeubles, corporels et incorporels, présents et futurs.
- (c) En vertu des conventions de crédit, la coopérative et ses filiales sont soumises à certaines clauses restrictives en ce qui concerne le maintien de certains ratios financiers sur une base consolidée et non consolidée. Au 31 octobre 2022, une de ces clauses n'était pas respectée. Cependant, la coopérative a obtenu de ses créanciers une renonciation à exiger le remboursement des emprunts au cours du prochain exercice.
- (d) Au 31 octobre 2022, la coopérative est assujettie à une obligation contractuelle en raison d'un swap de taux d'intérêt en vertu duquel elle reçoit des intérêts à un taux variable de 0,4125 % sur un montant notionnel de 27 416 667 \$. Elle paie des intérêts à un taux fixe de 3,0700 % sur le même montant notionnel. Le swap prévoit le décaissement ou l'encaissement du montant net des intérêts, et il vient à échéance en janvier 2024. Ce contrat de swap est qualifié d'instrument de couverture de la dette à long terme, et les paiements y afférents sont donc comptabilisés à l'état des résultats consolidés au fur et à mesure qu'ils sont effectués à titre d'ajustement des frais d'intérêts.

La coopérative a également conclu un second swap de taux d'intérêt à départ différé, prenant effet en janvier 2024 et échéant en novembre 2028, à taux fixe de 3,0700 % sur un notionnel de 24 500 000 \$. La comptabilité de couverture n'est pas appliquée et, pour cette raison, le swap est comptabilisé au bilan consolidé à sa juste valeur.

- (e) Subséquemment à la fin de l'exercice, l'emprunt a été renouvelé jusqu'en novembre 2023 selon les modalités suivantes : l'emprunt portera intérêt au taux fixe de 5,5 % et sera remboursable par versements mensuels de 49 180 \$, capital et intérêts. Les garanties sont restées les mêmes.
- (f) Des filiales de la coopérative ont bénéficié d'un emprunt total de 60 000 \$ en vertu du programme Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes. Si les filiales remboursent un montant totalisant 40 000 \$ de l'emprunt d'ici le 31 décembre 2023, aucune autre somme ne sera remboursable. Sinon, le solde de l'emprunt portera intérêt au taux de 5 % et sera remboursable à l'échéance le 31 décembre 2025.

Coop Avantis

Notes complémentaires

au 31 octobre 2022

19 - DETTE À LONG TERME (suite)

Étant donné que l'aide gouvernementale de 20 000 \$ n'est pas remboursable si les filiales remboursent le montant de 40 000 \$ d'ici le 31 décembre 2023, ce montant a été constaté aux résultats consolidés au moment de l'octroi à titre d'aide gouvernementale.

- (g) L'emprunt est garanti par une hypothèque immobilière sur les biens meubles et immeubles, présents et futurs, situés au 3012, rue Laval, à Lac-Mégantic, dont la valeur comptable nette est de 2 948 354 \$ au 31 octobre 2022.
- (h) En vertu de la convention de crédit, la coopérative doit respecter certaines clauses restrictives. Au 31 octobre 2022, ces clauses étaient respectées.

Dans le cas où les emprunts seront renouvelés selon les mêmes modalités, les versements estimatifs sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices s'élèvent à 5 332 886 \$ en 2023, à 5 939 399 \$ en 2024, à 5 225 649 \$ en 2025, à 5 251 378 \$ en 2026 et à 5 278 559 \$ en 2027.

Dans le cas de non-renouvellement, les versements estimatifs sur la dette à long terme au cours des prochains exercices s'élèvent à 5 332 886 \$ en 2023 et à 54 623 252 \$ en 2024.

20 - OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

| | <u>2022</u> | <u>2021</u> |
|---|---------------|-------------|
| | \$ | \$ |
| Obligations découlant de contrats de location-acquisition relatifs à de l'équipement informatique, sans intérêt (taux effectif de 4 %), échéant en septembre 2023 | 40 895 | 80 217 |
| Obligations découlant de contrats de location-acquisition relatifs à de l'équipement informatique, sans intérêt, échéant en janvier 2024 | 43 057 | |
| | 83 952 | 80 217 |
| Tranche échéant à moins de un an | 62 423 | 39 322 |
| | 21 529 | 40 895 |

Les paiements minimums exigibles au cours des prochains exercices en vertu des contrats de location-acquisition et le solde des obligations s'établissent comme suit :

| | \$ |
|--|----------------------|
| Exercices se terminant en octobre | |
| 2023 | 64 058 |
| 2024 | <u>21 529</u> |
| Total des paiements minimums exigibles en vertu des contrats de location-acquisition | 85 587 |
| Frais d'intérêts inclus dans les paiements minimums exigibles | <u>1 635</u> |
| Solde des obligations | <u><u>83 952</u></u> |

Coop Avantis

Notes complémentaires

au 31 octobre 2022

21 - AVOIR DES MEMBRES

Le capital social de la coopérative est composé des parts sociales et des parts privilégiées émises et en circulation.

L'avoir des membres de la coopérative est illimité quant au nombre de parts sociales et de parts privilégiées qui peuvent être émises sur décision du conseil d'administration.

Chaque membre doit souscrire 200 parts sociales d'une valeur nominale de 10 \$ chacune, payables au comptant par un versement de 500 \$, et le solde de 1 500 \$ payable à même les premières ristournes attribuées aux membres. Les parts sociales, souscrites par les producteurs, leur confèrent le statut de membre et le droit de vote.

Chaque membre auxiliaire doit souscrire cinq parts sociales d'une valeur nominale de 10 \$ chacune, payables au comptant au plus tard à la date de son admission.

Chaque membre auxiliaire entrepreneur doit souscrire 50 parts sociales d'une valeur nominale de 10 \$ chacune, payables au comptant par un versement de 250 \$, et le solde payable à même les premières ristournes attribuées aux membres.

Les parts privilégiées de catégorie « A », émises à même la distribution de ristournes, donnent droit à un intérêt à la discrétion du conseil d'administration et sujet à l'acceptation par l'assemblée générale, et sont rachetables à la valeur nominale de 1 \$ chacune, sur décision du conseil d'administration.

Les parts privilégiées de catégorie « A_AGVX », émises à même la distribution de ristournes, ne portent pas intérêt et sont rachetables à la valeur nominale de 1 \$ chacune, sous certaines conditions et sur décision du conseil d'administration.

Les parts privilégiées de catégorie « C », issues de la fusion avec la Coop Alliance ne portent pas intérêt et sont rachetables à la valeur nominale de 1 \$ chacune, sous certaines conditions et sur décision du conseil d'administration.

Les parts privilégiées de catégorie « CP RIC-Alliance », émises en vertu du Régime d'investissement coopératif, portent intérêt au taux fixé à leur émission et sont rachetables à la valeur nominale de 1 \$ chacune, cinq ans après leur émission, sur décision du conseil d'administration.

Les parts privilégiées de catégorie « D », émises en vertu du Régime d'investissement coopératif, portent intérêt au taux fixé à leur émission et sont rachetables à la valeur nominale de 1 \$ chacune, cinq ans après leur émission, sur décision du conseil d'administration.

Les parts privilégiées de catégorie « I », émises à même la distribution de ristournes, ne portent pas intérêt et sont rachetables sous certaines conditions et sur décision du conseil d'administration.

Les parts privilégiées de catégorie « I_RDS », émises à même la distribution de ristournes, ne portent pas intérêt et sont rachetables à la valeur nominale de 1 \$ chacune, sous certaines conditions et sur décision du conseil d'administration.

Les parts privilégiées de catégorie « J » (membres admissibles) et de catégorie « JJ » (employés), émises en vertu du Régime d'investissement coopératif, portent intérêt au taux fixé à leur émission et sont rachetables à la valeur nominale de 1 \$ chacune, cinq ans après leur émission, sur décision du conseil d'administration.

Coop Avantis

Notes complémentaires

au 31 octobre 2022

21 - AVOIR DES MEMBRES (suite)

Les parts privilégiées de catégorie « J - 2016 » portent intérêt à un taux pouvant varier selon l'atteinte de ratios financiers, comme le décrivent les règlements de la coopérative (7,5 % depuis le 1er mars 2018), ont une valeur nominale de 1 \$ chacune et sont rachetables à compter de novembre 2020 à raison de 67 rachats mensuels égaux et consécutifs de 22 000 \$, plus les intérêts, ainsi qu'un dernier rachat de 26 000 \$, plus les intérêts, en juin 2026.

Les parts privilégiées de catégorie « JP », émises en vertu du Régime d'investissement coopératif à des membres admissibles, ne portent pas intérêt et sont rachetables à la valeur nominale de 1 \$ chacune, sur décision du conseil d'administration.

Les parts privilégiées de catégorie « LCF », exclusives à Sollio Groupe Coopératif, ne portent pas intérêt et sont rachetables à la valeur nominale de 1 \$ chacune, sur décision du conseil d'administration.

Les parts privilégiées de catégorie « P » (capital permanent), émises à même la distribution de ristournes, ne portent pas intérêt et sont rachetables à la valeur nominale de 1 \$ chacune, sur décision du conseil d'administration.

Les parts privilégiées de catégorie « R », émises en vertu du Régime d'investissement coopératif, portent intérêt au taux fixé à leur émission et sont rachetables à la valeur nominale de 1 \$ chacune, cinq ans après leur émission, sur décision du conseil d'administration.

Les parts privilégiées de catégorie « T », émises en vertu du Régime d'investissement coopératif, portent intérêt au taux fixé à leur émission et sont rachetables à la valeur nominale de 10 \$ chacune, cinq ans après leur émission, sur décision du conseil d'administration.

Les parts privilégiées de catégorie « V », émises à même la distribution de ristournes, ne portent pas intérêt et sont rachetables à la valeur nominale de 1 \$ chacune, sous certaines conditions et sur décision du conseil d'administration.

| | <u>2022</u> | <u>2021</u> |
|---|------------------|-------------|
| | \$ | \$ |
| Parts sociales souscrites | 7 796 350 | 6 753 600 |
| Moins : parts sociales impayées | 2 093 644 | 2 292 533 |
| Parts sociales payées | 5 702 706 | 4 461 067 |
| Parts privilégiées de catégorie « A », sans intérêt ni échéance | 1 226 062 | 1 232 621 |
| Parts privilégiées de catégorie « A_AGVX », sans intérêt ni échéance | 376 536 | 380 536 |
| Parts privilégiées de catégorie « C », sans intérêt ni échéance | 1 233 710 | |
| Parts privilégiées de catégorie « CP RIC-Alliance », 3,5 %, échéant jusqu'en 2025 | 1 101 197 | |
| Parts privilégiées de catégorie « D », 3,5 %, échéant jusqu'en décembre 2022 | 645 831 | 1 445 769 |
| Parts privilégiées de catégorie « I », sans intérêt ni échéance | 3 063 625 | 4 578 313 |
| Parts privilégiées de catégorie « I_RDS », sans intérêt ni échéance | 67 638 | 67 638 |

Coop Avantis

Notes complémentaires

au 31 octobre 2022

21 - AVOIR DES MEMBRES (suite)

| | <u>2022</u> | <u>2021</u> |
|--|--------------------------|--------------------------|
| | \$ | \$ |
| Parts privilégiées de catégorie « J - 2016 », 7,5 %, échéant en juin 2026 | 983 000 | 1 258 000 |
| Parts privilégiées de catégories « J » et « JJ », intérêts variant de 3,0 % à 3,5 %, échéant jusqu'en 2023 | 628 181 | 1 240 212 |
| Parts privilégiées de catégorie « JP », sans intérêt, échéant jusqu'en décembre 2022 | 5 726 | 36 948 |
| Parts privilégiées de catégorie « LCF », sans intérêt ni échéance | 625 969 | 625 969 |
| Parts privilégiées de catégorie « P » (capital permanent), sans intérêt ni échéance | 3 331 077 | 5 171 076 |
| Parts privilégiées de catégorie « T », 3,5 %, échéant jusqu'en décembre 2022 | 1 391 537 | 2 745 769 |
| Parts privilégiées de catégorie « R », dividende variable de 3,0 % à 3,5 %, échéant jusqu'en 2026 | 11 711 135 | 8 395 544 |
| Parts privilégiées de catégorie « V », sans intérêt ni échéance | 6 553 903 | 3 194 548 |
| | <u>32 945 127</u> | <u>30 372 943</u> |

Les rachats de parts privilégiées émises en vertu du Régime d'investissement coopératif prévus au cours des cinq prochains exercices s'élèvent à 2 713 761 \$ en 2023, à 2 941 041 \$ en 2024, à 3 111 930 \$ en 2025, à 3 401 285 \$ en 2026 et à 3 315 591 \$ en 2027.

Les rachats de parts privilégiées de catégorie « J - 2016 » prévus au cours des quatre prochains exercices s'élèvent à 264 000 \$ de 2023 à 2025 et à 191 000 \$ en 2026.

Au cours de l'exercice, l'avoir des membres a varié de la façon suivante :

| | <u>2022</u> | <u>2021</u> |
|--|--------------------------|--------------------------|
| | \$ | \$ |
| Parts sociales | | |
| Solde au début | 4 461 067 | 4 166 460 |
| Ristournes converties en parts | 404 061 | 364 153 |
| Émission de parts en espèces | 45 100 | 27 350 |
| Émission de parts liée au regroupement d'entreprises | 1 137 750 | |
| Rachat de parts en espèces | (345 272) | (96 896) |
| Solde à la fin | <u>5 702 706</u> | <u>4 461 067</u> |
| Parts privilégiées | | |
| Solde au début | 30 372 943 | 33 323 409 |
| Ristournes converties en parts | 3 724 986 | 1 778 336 |
| Émission de parts en espèces | 1 517 872 | 1 465 022 |
| Émission de parts liée au regroupement d'entreprises | 2 572 844 | |
| Rachat de parts en espèces | (5 243 518) | (6 193 824) |
| Solde à la fin | <u>32 945 127</u> | <u>30 372 943</u> |

Coop Avantis

Notes complémentaires

au 31 octobre 2022

22 - OPÉRATIONS CONCLUES AVEC DES SATELLITES, DES PARTENARIATS ET DES APPARENTÉS

| | <u>2022</u> | <u>2021</u> |
|-----------------|-------------|-------------|
| | \$ | \$ |
| Ventes | 112 929 790 | 97 942 697 |
| Coût des ventes | 5 316 330 | 4 003 599 |

Ces opérations ont été conclues dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, à l'exclusion des instruments financiers qui en découlent.

23 - AFFECTATION DE L'EXCÉDENT DE L'EXERCICE

Le 2 février 2023, le conseil d'administration a décidé de recommander à l'assemblée générale annuelle l'attribution d'une ristourne de 3 650 000 \$, payable à 50 % au comptant et à 50 % en parts privilégiées sans échéance. Si cette recommandation est adoptée à l'assemblée générale annuelle, l'excédent de l'exercice sera affecté comme suit :

| | |
|-------------------------------------|-------------------|
| Excédent de l'exercice | <u>10 227 402</u> |
| Ristournes | 3 650 000 |
| Variation de l'impôt sur l'excédent | <u>780 736</u> |
| | <u>5 796 666</u> |

24 - GARANTIES

La coopérative cautionne l'achat de lait à des producteurs pour une durée de 60 jours. La valeur de ce cautionnement est de 15 437 305 \$. La coopérative souscrit une assurance à cet égard.

La coopérative cautionne aussi, solidairement avec les autres sociétés commanditaires du groupe Fermes Boréales s.e.c., les emprunts contractés par les entités de ce groupe dont le solde est de 35 550 925 \$ au 31 octobre 2022 (29 646 843 \$ au 31 octobre 2021). De plus, les apports en capital supplémentaires seraient exigés en cas de défaut du respect des obligations des sociétés en commandite envers leurs créanciers.

La coopérative cautionne aussi solidairement la société RPAO s.e.c. et ses filiales RPAO 2 s.e.c., RPAO 3 s.e.c., RPAO 4 s.e.c., RPAO 5 s.e.c., RPAO 6 s.e.c., RPAO 7 s.e.c. et RPAO 8 s.e.c. pour tous les financements consentis, jusqu'à concurrence de 5 000 000 \$, avec intérêt à compter de la demande de paiement au même taux que celui applicable à la dette. De plus, la coopérative cautionne également ces mêmes entités jusqu'à concurrence de 2 500 000 \$ pour les éventuels contrats relatifs aux produits dérivés.

La coopérative n'a reçu aucune contrepartie en échange de ces cautionnements.

L'une des filiales de la coopérative a contracté une lettre de crédit de 375 000 \$ US au profit d'un fournisseur. Dans le cas où la filiale n'aurait pas payé les sommes dues dans un délai déterminé, le fournisseur pourrait se prévaloir de cette lettre de crédit.

Coop Avantis

Notes complémentaires

au 31 octobre 2022

25 - ENGAGEMENTS

Contrats de service et de location

La coopérative s'est engagée, d'après des contrats de location et d'entretien à long terme échéant jusqu'en mai 2036, à verser un somme de 24 768 013 \$ pour l'approvisionnement de porcelets, des bâtiments, du matériel roulant et de l'équipement. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 8 443 589 \$ en 2023, à 5 751 539 \$ en 2024, à 3 666 647 \$ en 2025, à 2 138 517 \$ en 2026 et à 1 459 932 \$ en 2027.

Contrats d'approvisionnement

Dans le cours normal de ses activités, la coopérative a signé des contrats d'approvisionnement en grains dont l'échéance est de moins de un an. Elle s'est engagée à acheter du grain pour un montant total de 45 041 181 \$.

26 - RISQUES FINANCIERS

Les principaux risques financiers auxquels la coopérative est exposée sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

La coopérative est exposée au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés au bilan consolidé. La coopérative a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients et autres créances ainsi que les effets à recevoir, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour la coopérative.

Risque de change

La coopérative réalise la plupart de ses transactions en dollars canadiens. Le risque de change découle des ventes et des achats libellés dans une monnaie étrangère, lesquels sont principalement effectués en dollars américains. Au 31 octobre 2022, la coopérative est exposée au risque de change en raison de l'encaisse et des comptes clients libellés en dollars américains totalisant 114 014 \$ (493 060 \$ au 31 octobre 2021), ainsi que des comptes fournisseurs et autres dettes d'exploitation libellés en dollars américains totalisant 15 209 141 \$ (9 266 349 \$ au 31 octobre 2021).

L'une des filiales de la coopérative a conclu des contrats de change à terme visant à couvrir le risque de change auquel elle est exposée et en vertu desquels elle est tenue d'acheter des montants précis de devises à des taux de change déterminés à l'avance. Ces contrats de change à terme sont conclus dans le but de fixer le taux de change afférent aux décaissements liés aux achats futurs. Les contrats détenus ont une valeur notionnelle en dollars américains de 1 675 000 \$ et seront réglables dans moins de douze mois, à des taux prévus de 1,2275 % et de 1,3850 % respectivement. La juste valeur des contrats à terme défavorable pour la coopérative est de 25 456 \$ (42 720 \$ au 31 octobre 2021) et est comptabilisée au bilan consolidé de la coopérative.

La coopérative et ses filiales disposent de lignes globales de risque net pour produits dérivés, d'un montant total maximal de 8 750 000 \$ en dollars canadiens, leur permettant de conclure des contrats relatifs à la vente ou à l'achat de devises étrangères, pour un terme maximal de 12 mois, ainsi que de produits dérivés sur taux d'intérêt, pour un terme maximal de 5 ans.

Coop Avantis

Notes complémentaires

au 31 octobre 2022

26 - RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque de taux d'intérêt

La coopérative est exposée au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs et passifs financiers portant intérêt à taux fixe et variable.

Certains emprunts à long terme portent intérêt à taux fixe et exposent donc la coopérative au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

Certaines avances à recevoir, les emprunts à court terme, les emprunts bancaires, les effets à payer et certains emprunts à long terme portent intérêt à taux variable et exposent donc la coopérative à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de la coopérative est le risque qu'elle éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. La coopérative est donc exposée au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés au bilan consolidé.

Juste valeur

La juste valeur du swap de taux d'intérêt a été déterminée par la banque de la coopérative.

27 - OPÉRATIONS AVEC LES MEMBRES

La proportion des opérations que la coopérative a effectuées avec ses membres sociétaires est de 39,32 %, tandis que celle avec les membres auxiliaires et auxiliaires entrepreneurs est de 12,22 %.



Nathaly Poulin, conseillère quincaillerie, BMR Lambton.

Vie coopérative

La vie coopérative d'Avantis a été particulièrement riche et remplie au cours de la dernière année. Le relâchement des mesures sanitaires a entraîné la reprise de nombreux événements estivaux, dont les expositions agricoles, incluant les activités organisées par nos équipes, nous permettant de garder le contact avec nos membres et clients et de soutenir la communauté, ce dernier élément représentant le principal levier d'Avantis en réponse à la situation socioéconomique actuelle.

La première campagne philanthropique d'Avantis Coopérative, Coopère-Don, a été mise en place dans cet esprit et l'ensemble de l'organisation y a participé. La campagne a eu lieu du 20 mai au 19 juin 2022. Une partie des profits de la vente de produits ciblés a permis de récolter 34 800 \$ qui ont été remis aux travailleurs de rang, aux établissements de santé et à des maisons de la famille situés sur notre territoire. En plus de la campagne Coopère-Don, Avantis a soutenu des projets et des causes majeures comme la Fondation de l'Hôtel-Dieu de Lévis, le nouveau Centre Frameco de Saint-Joseph, la mise à niveau de l'aréna et du Centre communautaire de la Ville de Dégelis et Centraide, pour n'en nommer que quelques-uns. Au total, c'est 198 878 \$ qu'Avantis Coopérative a investi dans son milieu sous diverses formes.

Les membres occupent toujours une place prépondérante dans les implications de la coopérative et particulièrement la relève agricole. Le très actif Fonds coopératif d'aide à la relève agricole (FCARA) a démarré une 15^e cohorte de 12 jeunes et les 30 boursiers se sont partagé un montant de 161 005 \$. Plusieurs candidatures potentielles sont en lice pour la prochaine cohorte en 2023, ce qui démontre tout le dynamisme et l'intérêt des jeunes agriculteurs envers le programme.

Soucieuse de favoriser la proximité avec ses membres, votre coopérative a instauré une toute nouvelle activité appelée « La Virée » qui se déplacera annuellement dans nos régions. Cet événement vise également à mettre à l'honneur les entreprises et produits régionaux. La première édition s'est tenue le 18 août dernier en marge de la journée Parcelles à Saint-Éphrem. L'été prochain, la Virée se déplacera dans la région de Kamouraska.

La journée Femmes et coopération est revenue en force en 2022 avec une activité réseautage et visites agroalimentaires à l'Île d'Orléans, un immense succès où une centaine de coopératrices ont profité de cette journée exclusive pour mieux se connaître, et favoriser l'émergence de réseaux de femmes impliquées en agriculture et briser l'isolement tout en contribuant à leur développement professionnel. Les femmes qui désirent s'impliquer davantage auprès de leur coopérative peuvent le faire en joignant le programme ambassadeurs d'Avantis Coopérative ou encore en siégeant au conseil d'administration.

Les 56 ambassadeurs répartis dans les 6 territoires d'Avantis ont été conviés à diverses rencontres au cours de l'année afin de les garder informés sur différents sujets d'actualité. Des rencontres TEAMS avec la direction et leurs info-ambassadeurs leur ont permis de bien comprendre les enjeux auxquels le réseau, leur coopérative et les membres étaient confrontés en cours d'année, pour leur permettre de bien jouer leur rôle de courroie de transmission d'information entre la coopérative et les membres de leur territoire. Des rencontres régionales avec les ambassadeurs ont eu lieu en marge des Rendez-Vous du président d'Avantis pour échanger avec eux sur les enjeux régionaux.

En terminant, mentionnons que pour une 2^e année consécutive, le cadeau reconnaissance pour les membres agricoles et entrepreneurs actifs a été renouvelé en fin d'année, mettant en valeur des produits régionaux provenant d'agriculteurs membres d'Avantis. Une belle occasion de faire découvrir les produits d'ici tout en remerciant les membres de leur confiance et de leur fidélité.



Une initiative qui prend racine dans nos valeurs.



Journée femmes et coopération à l'île d'Orléans.



Première édition de La Virée à Saint-Éphrem.



Jacques Cloutier et son fils Louis, Ferme Amico inc. et Ferme Lévis Œufs inc., Lévis

Rétrospective financière

| | 2022 | 2021 | 2020 | 2019 |
|--|----------------|---------|---------|---------|
| (en milliers de \$) | | | | |
| Ventes | 723 369 | 608 394 | 510 637 | 466 139 |
| Excédent (perte) avant autres résultats consolidés et activités abandonnées | 9 828 | 13 702 | 6 082 | (7 303) |
| Excédent d'exercice | 10 227 | 26 254 | 11 566 | 2 076 |
| BAlIA comptable | 22 869 | 38 224 | 25 223 | 18 663 |
| Ristournes* | 3 700 | 6 755 | 3 717 | - |
| Actif total | 425 675 | 411 540 | 372 091 | 394 455 |
| Avoir des membres | 209 046 | 190 695 | 172 820 | 157 844 |
| Campagne RIC** | 3 405 | 3 316 | 3 040 | 2 735 |
| Ratio fond de roulement | 1,47 | 1,47 | 1,55 | 1,39 |
| Ratio dette / équité | 51/49 | 53/47 | 53/47 | 60/40 |
| Ratio couverture des charges fixes | 0,44 | 1,01 | 1,44 | 1,07 |
| Nombre de membres sociétaires | 3 043 | 2 590 | 2 603 | 2 537 |
| Nombre de membres auxiliaires entrepreneurs | 2 399 | 2 210 | 2 316 | 2 263 |
| Nombre de membres auxiliaires | 10 217 | 9 372 | 9 832 | 9 559 |
| Nombre de coéquipiers | 1 416 | 1 176 | 1 110 | 1 190 |

* Tel que recommandé par le conseil d'administration

** Données de la campagne de l'année civile (nov-déc de l'année)

Carte des établissements

4

BUREAUX ADMINISTRATIFS

27

CENTRES DE RÉNOVATION

12

DÉPANNEURS/ÉPICERIES

10

CENTRES DE MACHINERIE

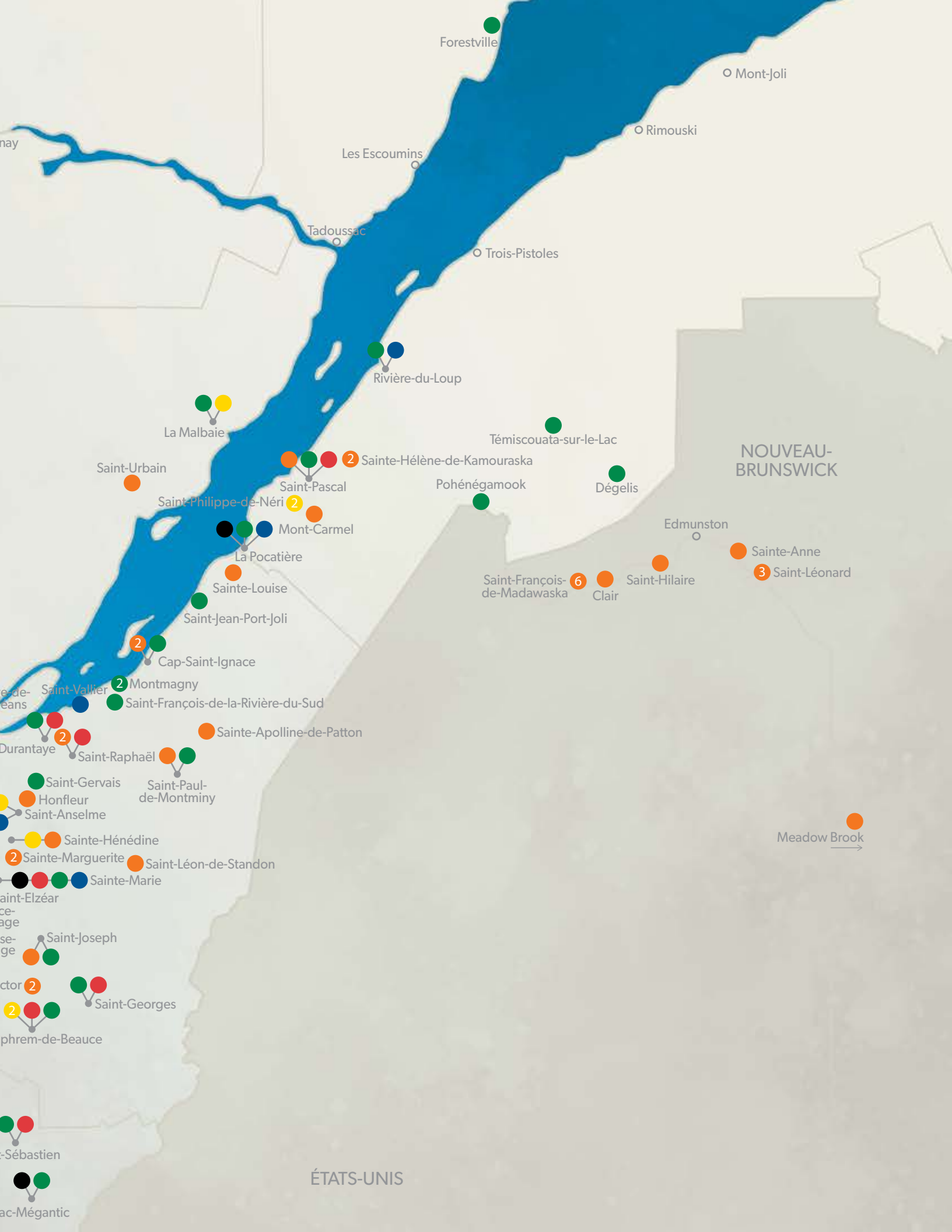
9

CENTRES DE GRAINS
ET MEUNERIES

50

FERMES AVICOLES
ET PORCINES





Forestville

○ Mont-Joli

○ Rimouski

Les Escoumins

Tadoussac

○ Trois-Pistoles

Rivière-du-Loup

La Malbaie

Saint-Urbain

Sainte-Hélène-de-Kamouraska

Témiscouata-sur-le-Lac

NOUVEAU-BRUNSWICK

Saint-Philippe-de-Néri

Saint-Pascal

Pohénégamook

Dégelis

Edmunston

Sainte-Anne

3 Saint-Léonard

Mont-Carmel

La Pocatière

Saint-François-de-Madawaska

6 Clair

Saint-Hilaire

Sainte-Louise

Saint-Jean-Port-Joli

2 Cap-Saint-Ignace

Saint-Vallier

2 Montmagny

Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud

Sainte-Apolline-de-Patton

Saint-Raphaël

Saint-Gervais

Saint-Paul-de-Montminy

Honfleur

Saint-Anselme

Sainte-Hénédine

2 Sainte-Marguerite

Saint-Léon-de-Standon

Sainte-Marie

Saint-Elzéar

Saint-Joseph

2 Saint-Georges

2

phrem-de-Beauce

Sébastien

ac-Mégantic

ÉTATS-UNIS

Meadow Brook →



La famille Martin de la Ferme Sudri inc. de Rivière-Ouelle.
Édouard, Benoit, Julia, Cindy Bossé et Romane.

PLUS DE GENS. PLUS D'HORIZONS.

ENSEMBLE pour nos membres
et nos
communautés



Avantis
Coopérative

Membre du Groupe Sollio

100-500, route Cameron
Sainte-Marie (Québec)
G6E 0L9

Téléphone : 418 386-2667
Sans frais : **1 833 AVANTIS** (282-6847)
www.avantis.coop